

---

---

## Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 6 septembre 2010

---

---

### SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 4)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 4)
<i>Appel</i> nominal	(p. 4)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 4)
<i>Approbation</i> du procès-verbal de la séance publique du 31 mai 2010	(p. 4)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossier n° 2010-1640)	(p. 4)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 en date du 25 avril 2008 (dossier n° 2010-1641)	(p. 4)
<i>Désignation</i> d'un représentant suppléant au sein du comité syndical du SYMALIM (dossier n° 2010-1659)	
* Opérations de vote	(p. 15)
* Résultats du vote	(p. 18)
<i>Question</i> orale des groupes Les Verts et Mouvement démocrate relative à la situation des Roms au Grand Lyon	(p. 26)
<i>Annexe 1</i> - Diapositives projetées lors de la présentation du compte-rendu financier des opérations d'urbanisme pour 2009 par monsieur le Vice-Président Darne (dossier n° 2010-1663)	(p. 30)
<i>Annexe 2</i> - Question orale relative à la situation des Roms dans le Grand Lyon	(p. 49)

Le texte des délibérations n° 2010-1640 à 2010-1676 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 400.

<b>N° 2010-1640</b>	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 7 juin 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 -	(p. 4)
<b>N° 2010-1641</b>	Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en matière d'actions en justice intentées pour l'année 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée -	(p. 4)

### COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

<b>N° 2010-1642</b>	Parcs de stationnement Saint Jean - Choix du futur mode de gestion - Délégation de service public -	(p. 15)
<b>N° 2010-1643</b>	Irigny, Vernaison, Charly - Requalification du Chemin des Flaches - Lancement de la concertation préalable -	(p. 24)
<b>N° 2010-1644</b>	Plan modes doux période 2009-2014 - Travaux d'aménagement pour l'extension du réseau cyclable structurant - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p. 16)
<b>N° 2010-1645</b>	Saint Cyr au Mont d'Or - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par la commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p. 17)
<b>N° 2010-1646</b>	Saint Genis Laval - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par la commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -	(p. 17)

<b>N° 2010-1647</b>	<i>Saint Romain au Mont d'Or - Requalification de la rue du Charroi - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
<b>N° 2010-1648</b>	<i>Sathonay Village - Requalification de la rue du professeur Perrin - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
<b>N° 2010-1649</b>	<i>Tassin la Demi Lune - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par la commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 17)
<b>N° 2010-1650</b>	<i>Vaulx en Velin - Carré de Soie - Aménagement des voiries du pôle de loisirs - Marché de maîtrise d'oeuvre - Protocole d'accord transactionnel entre la Communauté urbaine de Lyon et la société Arcadis -</i>	(p. 24)
<b>N° 2010-1662</b>	<i>Lyon 4°, Lyon 9° - Réalisation du pont Schuman sur la Saône - Indemnisation des concurrents et des membres libéraux du jury - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 24)

## COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

<b>N° 2010-1651</b>	<i>Challenge Itech - Attribution d'une subvention à l'Institut textile et chimique de Lyon -</i>	(p. 25)
<b>N° 2010-1652</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association "Les Lyonnais de New York" pour l'année 2010 -</i>	(p. 18)
<b>N° 2010-1653</b>	<i>Sensibilisation des habitants de Tripoli (Nord Liban) aux réalités architecturales, culturelles en lien avec le projet de coopération Lyon-Tripoli - Année 2010 - Attribution d'une subvention à l'association "CEDRE" -</i>	(p. 25)
<b>N° 2010-1654</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Enpoco pour l'année 2010 -</i>	(p. 25)
<b>N° 2010-1655</b>	<i>Réseau Afric Partners - Organisation du 10° forum économique Europe-Afrique - Année 2010 - Attribution d'une subvention à l'Agence de développement des entreprises en Afrique (ADEA) -</i>	(p. 22)
<b>N° 2010-1676</b>	<i>Evénements internationaux - Attribution d'une subvention à la Fédération Française de Tennis pour l'organisation de la demi-finale de la Coupe Davis 2010 à Lyon, les 17, 18 et 19 septembre 2010 -</i>	(p. 23)

## COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

<b>N° 2010-1656</b>	<i>Givors - Conséquences matérielles des inondations du 13 juin 2010 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la commune -</i>	(p. 25)
<b>N° 2010-1657</b>	<i>Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 25)
<b>N° 2010-1658</b>	<i>Organisation et rémunération de l'astreinte dite de viabilité hivernale à la direction de la propreté - Régime indemnitaire de fonctions des agents de catégorie A techniques et administratifs et des agents de catégorie C techniques pendant la période de viabilité hivernale - Abrogation de la délibération n° 92-2840 du 30 janvier 1992 et abrogation partielle de la délibération n° 2004-2308 du 15 novembre 2004 -</i>	(p. 25)

## COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

<b>N° 2010-1659</b>	<i>Désignation d'un représentant suppléant au sein du comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand parc Miribel-Jonage (SYMALIM) -</i>	(p. 14)
<b>N° 2010-1660</b>	<i>Economie d'énergie sur le patrimoine immobilier communautaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 25)
<b>N° 2010-1661</b>	<i>Mise en oeuvre du plan communautaire de prévention des déchets - Actions de prévention des déchets à l'occasion de certaines manifestations - Attribution d'une subvention à la ville de Lyon pour la période de juin 2010 à mai 2011 -</i>	(p. 15)

## COMMISSION URBANISME

<b>N° 2010-1663</b>	<i>Opérations d'urbanisme - Compte-rendu financier au concédant - Année 2009 -</i>	(p. 4)
<b>N° 2010-1664</b>	<i>Programme local de l'habitat (PLH) - Mise en conformité avec la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion - Lancement -</i>	(p. 9)
<b>N° 2010-1665</b>	<i>Lyon 7° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de révision simplifiée n° 7 - ZAC du Bon Lait - Développement de l'entreprise Babolat et maintien par reconstruction de son siège - Bilan de la concertation et approbation de la révision -</i>	(p. 11)
<b>N° 2010-1666</b>	<i>Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Couzon au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Lyon 9°, Lyon 5°, La Mulatière, Genay, Neuville sur</i>	

	<i>Saône, Fleurieu sur Saône, Rochetaillée sur Saône, Caluire et Cuire, Lyon 4°, Lyon 1er, Lyon 2° - Projet directeur Rives de Saône - Projet d'Art public - Prestation de conseil et de direction artistique et technique pour la définition d'un programme d'Art public et la réalisation et l'insertion d'oeuvres d'art dans le cadre du réaménagement des Rives de Saône - Autorisation de signer l'accord-cadre mono attributaire Rives de Saône -</i>	<i>(p. 11)</i>
<b>N° 2010-1667</b>	<i>Décines Charpieu - Cité des Marais - Résidentialisation des espaces extérieurs communs - Attribution d'une subvention à l'OPH du Rhône - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	<i>(p. 25)</i>
<b>N° 2010-1668</b>	<i>Vaulx en Velin - Quartier de la Grappinière - Résidentialisation des bâtiments K, L et M - Attribution d'une subvention à Grand Lyon Habitat - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	<i>(p. 25)</i>
<b>N° 2010-1669</b>	<i>Villeurbanne - Terrain dit "des Soeurs" - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	<i>(p. 13)</i>
<b>N° 2010-1670</b>	<i>Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Quartier Vernay Verchères - Démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	<i>(p. 26)</i>
<b>N° 2010-1671</b>	<i>Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Quartier Vernay Verchères - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	<i>(p. 26)</i>
<b>N° 2010-1672</b>	<i>Carré de Soie - Secteur ensemble Carré de Soie dont Yoplait - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	<i>(p. 26)</i>
<b>N° 2010-1673</b>	<i>Lyon 2° - Lyon-Confluence - Résiliation de la concession d'aménagement Lyon-Confluence modifiée -</i>	<i>(p. 26)</i>
<b>N° 2010-1674</b>	<i>Lyon 2° - Lyon-Confluence 1 côté Saône - Autorisation de signer le traité de concession avec la SPLA Lyon-Confluence -</i>	<i>(p. 26)</i>
<b>N° 2010-1675</b>	<i>Lyon 2° - Lyon-Confluence 2 côté Rhône - Autorisation de signer le traité de concession avec la SPLA Lyon-Confluence -</i>	<i>(p. 26)</i>

---

---

---

**Présidence de monsieur Gérard Collomb**
**Président**

Le lundi 6 septembre 2010 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 19 juillet 2010 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT :** Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner monsieur Marc Augoyard pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Monsieur Augoyard, vous avez la parole.

*(Monsieur Marc Augoyard est désigné et procède à l'appel nominal).*

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David, Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnnet, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

**Absents excusés :** Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Passi (pouvoir à M. Réale), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Assi (pouvoir à M. Calvel), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Gléréan (pouvoir à M. Suchet), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lambert (pouvoir à Mme David), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Muet (pouvoir à M. Kabalo), Mme Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Quiniou (pouvoir à Mme Bocquet), Mme Revel (pouvoir à M. Léonard), MM. Rousseau (pouvoir à M. Vergiat), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

**Absents non excusés :** MM. Rivalta, Braillard, Dumas, Mme Ghemri, MM. Giordano, Pillonel.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

**Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée**

Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), M. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Dagonne (pouvoir à M. Huguet) M. Louis (pouvoir à M. Petit), M. Vincent (pouvoir à M. Uhlrich).

---

**Adoption du procès-verbal  
de la séance publique du 31 mai 2010**

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 31 mai 2010. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

*(Le procès-verbal est adopté).*

---

**Compte-rendu des décisions prises par le Bureau**

**N° 2010-1640** - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 7 juin 2010 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

**M. LE PRÉSIDENT :** Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au Bureau et qui font l'objet du rapport numéro 2010-1640. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

**Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président**

**N° 2010-1641** - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en matière d'actions en justice intentées pour l'année 2009 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0005 du 25 avril 2008 modifiée - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

**M. LE PRÉSIDENT :** Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée et qui font l'objet du rapport numéro 2010-1641. Ce compte-rendu a été transmis au secrétariat des groupes politiques. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

*(Acte est donné).*

---

**PREMIÈRE PARTIE**
**Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation  
de débats par la conférence des présidents**

**N° 2010-1663** - urbanisme - Opérations d'urbanisme - Compte-rendu financier au concédant - Année 2009 - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1663. Monsieur Darne, Vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DARNE, rapporteur :** Meschers collègues, je suis très heureux de présenter un rapport qui n'est pas strictement de la commission des finances mais relève aussi de la commission urbanisme et qui concerne en réalité beaucoup d'autres délégations comme l'économie, puisque les ZAC concernent aussi bien le logement que le développement économique en particulier. Le nom a changé : on ne dit plus "CRAC", on dit "compte-rendu annuel financier aux collectivités" mais il s'agit évidemment d'un compte-rendu dont vous avez déjà l'habitude.

C'est un rapport évidemment important dans son montant puisque les engagements du Grand Lyon sont très considérables dans les versements de subventions aux ZAC et c'est donc un dossier qui mérite d'être suivi.

*(Projection de diapositives - VOIR annexe 1 page ????)*.

Je vais commencer simplement par vous rappeler les nombres : il y a 55 opérations mais, en réalité, il n'y a que 37 opérations "vivantes" (actives ou créées) et 18 qui sont sur la clôture. Il y a trois familles d'opérations d'urbanisme, pas simplement de ZAC. Vous savez que, dans le cours de l'année, nous avons augmenté de quatre les opérations en régie directe.

Ce qui nous concerne aujourd'hui, c'est la partie relative aux conventions publiques, avec des opérateurs qui sont énumérés. Nous avons donc ces 23 opérations "vivantes" et 6 ZAC privées pour lesquelles, évidemment, il n'y a pas les mêmes comptes-rendus mais pas le même engagement non plus de la collectivité.

Du point de vue de la répartition géographique, vous avez une cartographie pour vous indiquer l'activité : économique ou habitat ou mixte. Le vert représente la Communauté urbaine. Le rouge concerne les opérations privées. Vous voyez que, sur le territoire, évidemment, chaque commune n'a pas une ZAC au moment T 0 mais un grand nombre sont couvertes.

Comme il s'agit de sujets apparaissant plutôt techniques alors qu'en réalité, ils ne sont pas si compliqués que cela, je voudrais rappeler pourquoi nous faisons des ZAC.

Les objectifs sont évidemment que les collectivités participent financièrement pour équilibrer une opération de façon à ce que le foncier que l'on va vendre ensuite à des opérateurs soit à un prix raisonnable. Il s'agit d'un outil tout à fait utile puisque nous disposons de pouvoirs que l'on n'a pas sur une opération en diffus, par exemple : nous pouvons faire déclaration d'utilité publique lorsqu'il s'agit d'une ZAC, pas quand il s'agit d'une opération diffuse. Evidemment, cela donne une cohérence dans nos politiques. Cela nous permet d'atteindre les objectifs que l'on se fixe aussi bien en matière de développement économique qu'en matière de logement. Voyez l'indication ici faite par nos services, que les charges foncières, en général, sont de 30 % inférieures à ce que l'on fait dans un secteur diffus ; c'est donc significatif bien sûr.

Quand on regarde l'équilibre financier, comment se présente un bilan de ZAC ? Au moment T 0, on fait une colonne "dépenses", une colonne "recettes". Dans la colonne "dépenses", on indique le prix d'achat du foncier, le prix des aménagements que l'on va réaliser, des infrastructures de routes, d'assainissement, d'eau, de tout ce qui est collectif. On y inscrit des frais de communication et le pourcentage de rémunération de l'opérateur. Nous pouvons dire qu'en moyenne, c'est de l'ordre de 8 %. Voilà, on a donc le coût des dépenses. En recettes, on a le prix du foncier espéré, vente de la charge foncière. Vous voyez que, suivant les opérations, on arrive entre 60 et 20 % ; 20 % ce sont des opérations de renouvellement urbain, 60 % dans les opérations les plus concurrentielles ; on prévoit une participation des collectivités qui varie de 30 à 40 %.

Ensuite, au fur et à mesure que les années passent, il faut mettre ou plus ou moins que ce qu'on a prévu comme participation de la collectivité. C'est ce que l'on appelle le déficit ; mais je n'aime pas ce mot "déficit" car il est en général inadapté. En réalité, on donne une subvention, une participation d'équilibre dès le départ, puis, par rapport à la prévision, on a à compléter ou à réduire ce qui est prévu. Ce sont les chiffres annuels. Vous verrez tout à l'heure à quoi cela correspond dans le total.

J'indique évidemment que ce n'est pas parce qu'on a un outil ZAC que cela ne coûte rien ailleurs. Quand on fait une opération en ZAC, on dépense ce que je viens de dire mais s'il s'agit d'une opération en diffus, il peut y avoir à faire des travaux pour l'assainissement, pour l'eau, l'aménagement de terrain, de voirie, etc., comme pour une opération ZAC, comme d'autres fois moins parce que ce sont des terrains qui sont déjà viabilisés. C'est donc assez différent mais il faudrait perdre l'habitude de penser que l'on verse une participation pour les ZAC et que c'est gratuit pour les autres. Non, on paie pour tous mais parfois beaucoup plus dans une opération ZAC que dans une autre. Madame Ringlet a chiffré entre 10 000 et 25 000 € les infrastructures que nous payons, que ce soit en diffus ou ailleurs. Lorsqu'il s'agit d'une opération ZAC, l'effet de levier est plus important, c'est-à-dire que pour un euro que nous mettons, on peut avoir jusqu'à quatre euros dépensés par le privé, la moyenne étant plutôt d'un pour deux.

Observer ce qui se passe dans une année pour les ZAC, c'est une bonne façon aussi de décrire en même temps ce qui se passe pour le marché. Traditionnellement, on distingue le marché économique et le marché du logement mais, bien évidemment, il y a des ZAC qui font les deux.

Je décris sommairement ce qu'a été le marché, d'abord celui d'entreprises, ensuite celui du logement.

Dans le marché, il y a évidemment le marché général et ce qui a été spécifiquement fait dans les ZAC. Le marché immobilier d'entreprises baisse de 16 % par rapport à 2008 au total. Baisse des transactions avec les répartitions de produits suivantes : le tertiaire 564 000 mètres carrés, la logistique 364 000 mètres carrés avec aussi des écarts de loyers. C'est toujours intéressant parce que l'on se demande parfois -même en tant qu'élu qui doit normalement être informé- comment sont les loyers. Dans le tertiaire par exemple, les loyers varient de 285 € le mètre carré à la Part-Dieu à 155 € le mètre carré en périphérie. Le loyer est à 65 € le mètre carré pour les locaux d'activités et 45 € pour la logistique.

Quel a été le bilan pour les ZAC ? Assez catastrophique cette année puisque le taux de réalisation n'a été que 23 % (37 000 mètres carrés), évidemment très inférieur à ce que nous avons eu les années précédentes.

Les perspectives pour l'année 2010 sont naturellement une reprise, donc meilleures. L'offre de bureaux disponible va rester néanmoins élevée mais ce qui faut comprendre c'est qu'il y a une grande différence suivant les quartiers. Il est évident que l'on peut être en manque de locaux à la Part-Dieu et en excès de locaux dans tel endroit de l'agglomération. Donc une grande contradiction territoriale qui amène évidemment à regarder de près nos développements et nos prévisions financières.

Dans le rapport, toutes les actions sont développées et je ne présente ici que la synthèse. On n'a pas la possibilité -cela représenterait un faible intérêt- de décrire la réalité de chacune. Il y a évidemment de grosses différences, vous l'entendez bien.

Sur le stock, de 2010 à 2017, à partir de ce qu'il y a aujourd'hui, on disposera d'une offre de 831 823 mètres carrés de SHON prévisionnels. Comme on en commercialise 198 315 par an, voyez que l'on a à peu près quatre années d'activité en régie normale de ventes. Évidemment, c'est toujours difficile de prévoir, ce qui est normal. Si nous prenions l'année dernière, il faudrait beaucoup plus que quatre ans, il nous faudrait le double. Si nous prenons la moyenne, on peut penser que le rythme d'écoulement du stock est de quatre ans.

Voilà pour l'immobilier d'entreprise : un stock significatif, une année 2009 avec de moins bons résultats, des prix tels que vous les voyez, une perspective meilleure pour 2010. Je dois dire d'ailleurs que les opérateurs prévoient des chiffres, même pour 2010, qui nous paraissent un peu trop optimistes par rapport à ceux que nous avons faits sur 2009. Je crois qu'ils annoncent 217 000 mètres carrés ; en réalité, compte tenu de ce qui s'est fait au premier semestre, on devrait être un peu en dessous mais espérons que les opérateurs ont raison et qu'ils vendront ce qu'ils ont dit.

Je passe maintenant au marché du logement. Donc, pour la métropole lyonnaise, les résultats sont bons pour le contexte de crise puisqu'il y a eu 5 040 ventes de logements avec une typologie des acquéreurs qui est de 55 % pour le particulier mais il est souligné -et c'est repris dans une diapositive suivante- que la loi Scellier pèse pour beaucoup puisqu'elle a permis la mise sur le marché de 2 800 logements dans l'agglomération. La fin de ce dispositif pourrait avoir des conséquences significatives mais on peut penser qu'il sera remplacé par d'autres. C'est vrai aussi pour le Pass Foncier sur lequel on dira deux mots tout à l'heure.

Ce que je viens de donner, ce sont les chiffres globaux du logement. Si l'on regarde les chiffres spécifiques pour nos zones d'aménagement, voyez que l'on a pu faire 1 066 logements contre 651 en 2008 et 1602 en 2007 ; c'est donc plutôt un chiffre assez bon, je ne dis pas "exceptionnel" parce que l'on a eu fait mieux et qu'il y a des irrégularités annuelles mais, compte tenu du contexte économique, on peut considérer que c'est un assez bon chiffre. Cela se concentre principalement sur les trois zones d'activités qui sont annoncées, de Fontaines sur Saône, de Décines Charpieu et de Lyon 7<sup>e</sup>.

Le taux de réalisation en matière de logement, par rapport à celui de l'économie où nous étions à 23 %, est à 61 %. C'est moyen mais, dans le contexte, plutôt bon.

Regardez le marché du logement lyonnais : c'est assez intéressant de voir ce tableau parce qu'il montre que le taux de réalisation pour les logements en accession a été ridiculement bas : le prévu en 2009 était de 65 700 mètres carrés, il s'en est vendu 6 380 (9,7 %). Alors que si vous prenez le locatif social, il était prévu 21 219 logements, il s'en est réalisé 18 114, c'est-à-dire que l'objectif a été atteint à 82 %. C'est donc évidemment le logement social qui a tenu l'année et l'accession montre des stocks évidemment qui existent, dont on ne sait pas vraiment ce que c'est, c'est indéterminé parce que les statistiques ne permettent pas de le savoir tout de suite. Donc il faut prendre les chiffres avec prudence évidemment, par des ordres de grandeur mais pas dans le détail.

Dans les perspectives 2010, on envisage 2 620 logements pour nous, dont 38 % sur la ville de Lyon. Le marché est toujours dopé par la loi Scellier avec 59 % des ventes. Le dispositif Pass Foncier, pour lequel on n'a plus d'argent depuis le 30 juin, a donné de bons résultats. Nous espérons que ce dispositif sera repris par le Gouvernement l'année prochaine parce qu'il concerne, par les prêts à taux zéro, les personnes qui ont les revenus les plus faibles. C'est un dispositif qui a été très efficace et qui est intéressant. On souhaite donc qu'il soit poursuivi ; on voit bien d'ailleurs que les ventes à bas prix pour les primo-accédants c'est ce qui est le plus nécessaire. Donc l'offre se reconstitue faiblement dans un délai théorique d'écoulement de 0,5 an pour un stock de 2 040 logements. L'incertitude demeure -je viens de le dire- sur les dispositifs gouvernementaux parce que la remise en cause des niches fiscales -qui est heureuse- doit être suffisamment sélective : évidemment, il faut toujours que le logement aille pour que tout aille et on espère qu'il y aura des arbitrages sélectifs dans ce domaine.

Les opérations 2010, je viens d'en parler, ce n'est pas la peine que je les reprenne.

Le stock de logements est de 734 000 mètres carrés de SHON, le rythme d'écoulement de stock de 71 165 par an. Voyez qu'il y a tout de même un stock important avec le logement privé.

J'en viens aux aspects strictement financiers. Quand on regarde l'évolution des résultats financiers de l'année, c'est-à-dire l'écart entre les résultats de l'année dernière et ceux de cette année, on est en amélioration. Cela paraît un peu contradictoire par rapport à l'évolution économique mais c'est ainsi parce que, quand on raisonne zone par zone, au total, on s'est amélioré de 16 M€ cette année mais je précise qu'évidemment, ce sont des opérations identifiées et existantes du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2009 et qu'un certain nombre évidemment sont en situation différente.

Les deux tableaux qui viennent sont plus intéressants, le premier en particulier parce qu'il indique les participations que nous avons délibérées dans les ZAC en votant les accords de ZAC et ce qui reste à payer : les participations délibérées à payer s'élèvent à 215 M€ en 2009 ; si l'on réduit cela des 16 M€ d'amélioration dans l'année, il reste à verser 199 M€ sur les ZAC existantes. Mais ces 200 M€ sont sur des opérations votées, alors qu'un certain nombre sont engagées et pas encore votées.

Quant on prend le total des opérations sur lesquelles on a voté le principe -ou qui seront votées tout à l'heure puisqu'il y a d'autres rapports- et sur les opérations lancées -cette diapo donne les chiffres de l'échéancier à venir-, les participations à payer sur les opérations ZAC s'élèvent à 366 M€ avec un calendrier évidemment prévisionnel qui est celui-ci, dont 147 M€ en 2014 et au-delà. Je rappelle que l'on a inscrit 35 M€ dans le budget de l'année dernière.

Parmi les sommes à dépenser, il y a aussi les rachats d'ouvrages qui sont prévus dès le départ ; ils représentent 105 M€.

Ensuite, le BAOURD -qui n'a rien à voir avec le rapport d'aujourd'hui puisque c'est le bilan des opérations d'urbanisme en régie directe ; "RD" veut dire "régie directe", c'est donc ce qui a été indiqué comme régie directe dans le premier tableau-, si l'on faisait l'équivalent des engagements pour les opérations en régie directe ; je rappelle que les quatre opérations en régie directe que l'on a pris cette année sont en renouvellement urbain : Hôtel de Ville et Grappinière à Vaulx en Velin, Vénissy à Vénissieux et Mermoz à Lyon 8<sup>e</sup>. Ces quatre opérations représentent un engagement financier de 80 %. Donc le total des engagements financiers est ici mais, évidemment, on ne fait pas l'équivalent pour les opérations en diffus. On pourrait dire que toutes les opérations qui sont lancées ailleurs dans l'agglomération et qui font grosso modo 80 % du total des investissements dans l'agglomération vont entraîner aussi dans l'avenir un effort.

C'est un outil très important et il faut évidemment signaler et montrer l'importance de ces financements. En même temps, il faut comprendre que c'est un outil tout à fait utile et pertinent. Simplement, il faut évidemment en assurer une maîtrise.

Voilà, j'en ai terminé sur les grandes lignes de cette présentation des opérations d'urbanisme. Le reste... Non, enfin il n'y a pas de reste, donc j'en ai terminé, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Darne. Le groupe Gauche alternative et intervention citoyenne.

**M. TOULERON** : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport nous permet de disposer d'un tableau de bord très complet sur l'évolution des opérations d'urbanisme du Grand Lyon.

Sans réelle surprise, on constate évidemment les effets de la crise sur les résultats de l'année 2009, le recul qui affecte particulièrement la commercialisation dans les zones d'activités économiques avec -comme cela vient d'être rappelé- un taux de réalisation autour de 23 % seulement, la crise affectant le plus gravement les projets de nature industrielle ou tertiaire et un peu moins les projets de nature commerciale. Mais ces difficultés touchent aussi à une échelle moindre les ZAC à vocation d'habitat ; ce qui est significatif -cela vient aussi d'être rappelé concernant ces dernières- c'est que les meilleurs taux de réalisation sont obtenus dans le secteur du logement social : plus de 82 % de réalisation pour le locatif social, un résultat satisfaisant dans ce contexte. De fait, c'est le logement social qui tire les résultats vers le haut.

Les difficultés rencontrées en 2009 et que nous allons voir raisonnablement se poursuivre en 2010 ne doivent pas conduire à mettre en doute l'utilité des ZAC. Au contraire, et même encore plus en période de crise, les ZAC restent pour nous un outil essentiel, indispensable pour conduire une politique urbaine et notre groupe tient à le réaffirmer une nouvelle fois. Personne ne peut imaginer quel aurait pu être le bilan des opérations urbaines sans ces outils d'aménagement, de développement urbain durable et équilibré, de développement social et environnemental. Les ZAC gardent leur pertinence encore plus fortement dans la période actuelle.

Nous estimons encore pleinement justifiée la mise en œuvre d'opérations en régie directe lorsqu'elles sont liées à des conventions avec l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU) -c'est le cas des ZAC Hôtel de ville et de la Grappinière à Vaulx en Velin, Armstrong à Vénissieux et Mermoz à Lyon-, permettant ainsi de tenir les délais, alors que les besoins s'expriment avec urgence.

Nous approuvons bien entendu ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Les Verts.

**M. le Vice-Président BUNA :** D'abord, je voudrais rappeler l'attachement de notre groupe à cet outil essentiel que constituent les ZAC en terme d'aménagement urbain.

Jacky Darne a rappelé -et c'était légitime- que ce sont des outils d'application de nos orientations des politiques publiques. Il a cité évidemment l'économie, le développement durable, l'habitat, le renouvellement urbain. Moi, je voudrais rajouter qu'en échange de la décote sur le foncier, les ZAC ont permis l'expérimentation d'un grand nombre de mesures que l'on a ensuite généralisées au privé. Depuis 1974 -j'ai essayé de les lister, j'en ai oublié souvent-, c'est dans les ZAC qu'ont eu lieu les premières expériences d'habitat abordable, d'accession sociale à la propriété, de gestion environnementale qu'il s'agisse des eaux pluviales, du référentiel HQE dans l'habitat puis dans le tertiaire, de la végétalisation des toitures, des analyses environnementales urbaines. Cela a été les premiers quotas réservés aux primo-accédants. Cela a été l'habitat coopératif sur Villeurbanne et c'est aujourd'hui la coopérative de construction sur le Confluent -et j'en oublie sans doute-.

Donc, de ce point de vue-là, je crois qu'il est aussi bien de rappeler -et cela a été fait- que les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), les zones aménagement concerté (ZAC) et le projet urbain partenarial (PUP) sont les trois outils qui nous permettent -mais la ZAC le permet mieux- de maîtriser le projet urbain, de maîtriser le programme, de maîtriser le foncier, en tout cas de préparer d'ailleurs, y compris les remboursements du foncier et de maîtriser les équipements publics surtout. Et je

crois que c'est bien que ce soit monsieur le Vice-Président Jacky Darne qui l'ait fait, il a des préoccupations légitimes sur le plan financier : l'équilibre. C'est bien qu'il ait rappelé que les ZAC, en fait, ce sont certainement des dépenses mais aussi des recettes alors que, lorsque l'on a affaire à une opération privée, on n'a que des dépenses pour la collectivité et elles tendent à s'accroître : il n'y a pas que la voirie, il n'y a pas que les réseaux d'assainissement ; maintenant, on paie aussi pour le raccordement électrique, etc. Quand on fait une opération publique isolée, hors ZAC ou hors PAE, c'est la même chose. On fait une dépense mais pas une recette, même si c'est un investissement en terme philosophique.

J'avais rappelé il y a deux ans -mais je crois qu'il est bon de le refaire-, puisque les interrogations subsistaient qu'en régie directe, il n'y a que quatre opérations qui ont été initiées récemment, qu'entre 2001 et 2008, nous n'en avons lancé aucune et que c'est parce que l'ANRU nous oblige à des délais de réalisation qui sont brefs que l'on ne peut pas appliquer la loi de 2005 qui nous oblige à mettre en concurrence les opérateurs ; des études, des discussions, ensuite des consultations puis des négociations avec l'opérateur, c'est entre douze et dix-huit mois de retard. Là, on n'a pas le choix mais je crois que ce n'est pas pour autant qu'il faut renoncer à ces opérations puisque, pour combattre la ségrégation sociale et spatiale et pour permettre un meilleur équilibre dans la métropole, elles sont absolument indispensables.

Je voudrais même dire qu'en ce qui concerne la régie directe, ce n'est pas le problème de la procédure, c'est le problème du territoire sur laquelle elle s'applique qui engendre des déficits ou en tout cas des subventions d'équilibre plus importantes. Il n'y a pas de marché ou il y a un marché qui est très anémique et c'est donc normal qu'il y ait des déficits fonciers plus importants, qu'il y ait moins de recettes que dans d'autres territoires.

Enfin, je ne vais pas revenir sur le bilan. On peut se réjouir : grâce à l'existence des ZAC, il y a eu un lissage de la crise économique parce qu'il y avait des terrains disponibles en public alors que le privé, lui, tendait à s'en dessaisir. De ce point de vue-là, les résultats en matière de logement sont satisfaisants. Ce n'est pas à la hauteur de la crise et des besoins de nos concitoyens mais c'est beaucoup mieux que si l'on n'avait pas eu les ZAC disponibles. Cela a permis d'appliquer, de se saisir, je dirai, de tous les outils qui ont été mis à disposition, la loi Scellier, le PASS Foncier. Sinon, on aurait eu beaucoup plus de mal et on aurait connu sans doute une affection beaucoup plus importante sur le plan du logement que celle que nous avons connue. Je dirai même plus, je ne veux pas être provocateur mais on sait qu'aujourd'hui, on est de nouveau dans une période de pénurie du foncier, qu'il y a une spéculation du privé sur le foncier et ; pour ma part, je souhaite vivement qu'on lance la ZAC 2 du Confluent puis la ZAC Girondins Nexans, parce que c'est un effet régulateur sur le marché et cela me semble indispensable. Je le dis de Lyon, je pourrais le dire de Villeurbanne.

Enfin, monsieur Darne, on me disait qu'un certain nombre d'élus, légitimement, avaient demandé que se tienne un comité budgétaire sur le déficit des ZAC. J'ai essayé de réfléchir à ce que l'on pourrait bien découvrir, par quel miracle on pourrait essayer de réduire les participations s'il le fallait mais je voulais simplement dire que, la plupart du temps, ce sont des facteurs exogènes que nous ne maîtrisons pas et qui alourdissent les procédures. C'est par exemple la réglementation qui change sur la dépollution : on s'est mis d'accord sur le prix du terrain à vendre avec les opérateurs privés, puis il faut dépolluer de manière plus importante ; cela allonge les délais et donc cela allonge les coûts disons de portage de l'opération. Ce sont les

modifications, au dernier moment évidemment : la loi s'applique sur les handicapés, les résidences étudiantes à partir de juillet 2009 et on est obligé de prolonger l'opération. Je crois qu'il y a beaucoup de lourdeur également dans la maîtrise du foncier, beaucoup trop de lourdeur pour l'expropriation. Cela dépend de la loi, cela ne dépend pas de nous.

Qu'est-ce que l'on pourrait bien faire pour essayer de maîtriser ces apports de la collectivité ? On peut essayer de densifier mais c'est un exercice qui a des limites, on le voit bien -je crois qu'il y a une intervention- ; on le fait sur l'opération Maisons neuves, on le fait pour la ZAC du Bon Lait, on le fait quand on peut le faire, quand cela ne remet pas trop en cause le projet tel qu'on l'a négocié quelquefois avec les habitants.

Qu'est-ce que l'on peut faire d'autre ? On peut augmenter le prix du foncier dans des limites qui ont été indiquées, quand le marché le permet. La troisième possibilité c'est de renoncer ; on l'a fait à Caluire, une ZAC au profit d'un PAE mais là, cela suppose que le foncier soit maîtrisé par un ou deux acteurs seulement, sinon, on n'a aucune garantie d'être payé du troisième tiers qui se fait à l'achèvement des travaux.

Voilà, je voulais dire que j'attends le comité budgétaire avec beaucoup d'intérêt parce qu'il permettra, je crois, de recentrer les ZAC, d'en donner encore une fois la philosophie, d'éviter les débats récurrents et réitérés. Et si l'on peut faire preuve d'une plus grande rigueur encore que celle dont on fait preuve aujourd'hui, tant mieux !

Je veux remercier le rapporteur de ses propos équilibrés et les services pour l'exercice du CRAC mais aussi pour le travail qui est fait au quotidien dans les ZAC. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup monsieur Buna. Le groupe Centriste et Démocrate.

**M. VINCENT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, comme chaque année, nous devons délibérer sur les CRAC, qui ont pris d'ailleurs un nouveau nom, sans pour autant changer d'objet : "Compte-rendu financier au concédant".

Les opérations d'aménagement sont essentielles à la vie de notre agglomération et font partie des dossiers essentiels que doit traiter notre Communauté urbaine. La ZAC n'est qu'un moyen parmi d'autres pour les réaliser mais l'un des plus fréquemment utilisés. J'aurai d'ailleurs l'occasion de revenir plus tard sur les améliorations que l'on pourrait proposer pour ces procédures.

L'exercice 2009 est marqué par une conjoncture économique et immobilière défavorable, avec moins de transactions qu'en 2008. Sur l'immobilier d'entre-prise, l'année fut inégale du fait de l'attentisme des entreprises face à l'évolution de l'économie. A travers ces comptes-rendus, nous pouvons voir que notre agglomération a subi les conséquences de la crise, même s'il subsiste un réel dynamisme.

Nous remarquons l'utilité sur le logement des dispositifs comme la loi Scellier ou le Pass Foncier -a-t-on d'ailleurs plus d'informations sur son avenir ?-. Il nous a été précisé que les déficits de certaines ZAC peuvent en grande partie s'expliquer par le coût et la difficulté des acquisitions foncières. C'est un vrai problème qui nécessite la mobilisation de tous.

Mais, à ce titre, je voudrais en venir à ma deuxième remarque. Il existe d'autres outils, comme les programmes d'aménagement d'ensemble (PAE), que nous allons utiliser pour le centre de

Caluire, mais qui restent très contraignants. Il y a aussi la zone d'aménagement différé (ZAD). Certes, elle implique une durée de quatorze ans que l'on ne peut pas proroger mais elle pourrait être une bonne solution pour certaines opérations, selon la taille, pas pour la Confluence bien sûr qui est un travail au long cours. La ZAD permet des acquisitions foncières plus souples, cela pourrait réduire les coûts.

Les parlementaires pourraient aussi étudier une modification de la procédure du PAE vis-à-vis des déclarations d'utilité publique et de la maîtrise du sol.

Notre groupe votera ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Ensuite, le groupe Communiste.

**M. PLAZZI** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. BUFFET** : Monsieur le Président, je me substitue à Alain Lelièvre qui devait prendre la parole ce soir sur ce point et qui, malheureusement, arrivera un peu en retard, simplement pour vous faire part de quatre observations au nom du groupe.

La première c'est que l'on constate tout de même -et j'ai entendu que Jacky Darne l'avait dit- que l'Etat et le Gouvernement, dans la période de crise, nous avaient donné les moyens de pouvoir continuer des politiques de construction, notamment en matière de logement et que la loi Scellier -cela vient d'être redit à nouveau- ainsi que le dispositif du Pass Foncier ou de l'écoprêt à taux 0 -mais principalement la loi Scellier- ont permis de maintenir une production et de maintenir de l'activité. C'est le premier point positif que l'on peut d'ailleurs communément constater. Chers collègues, si l'on voulait résumer les résultats 2009, on pourrait dire que la crise est toujours là mais que l'on continue à mesurer l'effet positif des mesures gouvernementales.

La deuxième chose c'est que les économies réalisées sur les participations cette année masquent peut-être en réalité une décélération des activités, notamment en matière d'immobilier d'entreprises où il semble que l'on constate également sur ce point qu'il y a peut-être une distorsion voire une inadéquation entre l'offre et la demande. Car si les grands groupes s'installent en dehors du périmètre du Grand Lyon, c'est qu'ils ne trouvent pas de surfaces suffisamment importantes dans l'agglomération. Il faut donc travailler à améliorer cette difficulté afin que nous ne perdions pas le bénéfice des investissements qui sont faits sur notre territoire.

Le troisième point c'est que l'évolution des participations en régie directe nous laisse toujours dubitatifs car on en comprend bien l'intérêt : plus rapide, plus souple pour traiter les affaires et notamment les opérations relevant de l'ANRU et éviter aussi des déperditions de subventions. Mais on peut s'interroger en revanche sur le bien-fondé de passer en régie directe, à l'avenir, des opérations qui ne sont pas soumises à de telles contraintes au risque peut-être de dissoudre ou en tous les cas de gommer la compétence des techniciens du Grand Lyon avec d'autres organismes dont c'est le rôle -et je pense à la SERL en particulier- sauf à le faire à des coûts vraiment supérieurs. C'est une question que nous pourrions également traiter.

Enfin, on constate que si cet outil, la ZAC -ce n'est évidemment pas une fin en soi, ce n'est simplement qu'un moyen pour nous

permettre d'obtenir les résultats que nous souhaitons-, reste un mode privilégié pour l'aménagement des programmes urbains, il contraint de plus en plus le budget du Grand Lyon pour les années à venir. Naturellement, on l'a vu avec les chiffres : les participations aux équilibres de ZAC sont à peu près de l'ordre de 500 M€ lissés sur les prochaines années. La preuve en est du déficit total de la ZAC du Confluent 1, dont nous votons ce soir le reliquat de déficit de l'ordre de 24 M€ sur un total de déficit de 80 M€. Cet effort entame d'autant la participation aux programmes d'autres projets sur l'agglomération. Quoiqu'on en dise, c'est tout de même une question sur laquelle nous devons apporter aussi des réponses les plus précises possible.

Voilà ce qu'aurait souhaité dire Alain Lelièvre au nom du groupe et je le fais bien volontiers à sa place. Je partage la nécessité d'assurer plus de transparence dans la gestion des bilans de ZAC. Certes, il peut y avoir déficit mais on peut aussi connaître les recettes générées par ces investissements, notamment en termes de fiscalité. C'est toujours intéressant d'avoir un bilan consolidé pour apprécier la plus juste réalité des choses.

Voilà, monsieur le Président, mes chers collègues, ce que je souhaitais dire au nom du groupe.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Monsieur Darne, je ne pense pas qu'il y ait de commentaire à faire.

**M. le Vice-Président DARNE :** Non. J'indique à notre collègue Buffet que les deux dernières opérations ont été remportées par la SERL, que les opérations en régie directe - cela a été dit - sont des opérations de développement urbain qui sont le moins rentable, que le PAE - je le dis aussi à notre collègue Vincent - est un dispositif qu'on a utilisé par exemple à Caluire ; cela suppose qu'il y ait un marché et cela suppose évidemment qu'on n'ait pas, en l'état actuel, besoin de DUP. Sinon, c'est un outil évidemment intéressant.

S'il y a des évolutions législatives qui le rendent plus facile, il n'y a pas de raison de s'en priver et je partage complètement l'avis de Gilles Buna en lui disant que le comité budgétaire a déjà examiné la dernière fois le mécanisme général pour que tous les membres voient bien les affaires. S'il y a besoin, on y reviendra évidemment mais c'est une obligation que le comité budgétaire a de veiller à tout.

Voilà, j'ai terminé, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vais mettre ce rapport aux voix :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi (*pouvoir*) et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Mme Palleja et M. Vial (non inscrits).

- contre : néant,

- abstention : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Calvel qui ont voté pour).

N'ont pas pris part au débat ni au vote (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*) :

- MM. Brachet, Bouju et Barge (délégués du Grand Lyon au conseil d'administration de la SERL) ainsi que MM. Da Passano et Rivalta ;

- MM. Collomb, Lévêque, Bouju, Crimier, Broliquier, Barret, Bernard R. (*pouvoir*) et Deschamps (délégués du Grand Lyon au conseil d'administration de la SPLA Lyon Confluence).

M. Jacky Darne n'a pas pris part au vote (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président DARNE.

---

**N° 2010-1664** - urbanisme - Programme local de l'habitat (PLH) - Mise en conformité avec la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion - Lancement - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1664. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRACHET, rapporteur :** Il s'agit d'un rapport concernant l'ouverture de la révision du PLH. Vous savez que nous avons adopté le PLH sur la période 2007-2013 et que la loi Boutin du mois de mars 2009 nous oblige à l'actualiser, principalement en étendant l'obligation à toutes les communes de l'agglomération de projeter leur programme de logements sociaux pour les années qui viennent et pas seulement les communes de la loi SRU. D'autre part, cette loi propose également qu'à terme, le PLH intègre le PLU et vous verrez que l'on aura des conséquences que l'on ne mesure pas entièrement puisqu'il deviendra opposable.

Dans ce contexte, nous avons entamé la tournée de l'ensemble des conférences des maires avant l'été. Nous délibérons aujourd'hui pour ouvrir cette révision et nous reviendrons au premier trimestre 2011, à la fois pour délibérer sur les révisions, donc les résultats qui nous seront remontés des différentes communes, mais également pour faire un bilan à mi-parcours du programme local de l'habitat.

C'est pourquoi nous profitons de cette révision également pour qu'un peu au-delà des obligations de la loi, nous tenions compte des évolutions en cours et particulièrement des effets liés à la crise de ces derniers mois, la crise immobilière bien sûr, mais également pour savoir où nous en sommes sur le plan des objectifs. Vous savez que, ces dernières années, on a eu des résultats, tant dans la production du logement social que dans la production du logement privé, à un très haut niveau : près de 10 000 logements par an pour les opérations d'aménagement, je le rappelle ; cela a été rappelé également par Jacky Darne juste avant, je n'y reviens pas.

Simplement, je veux attirer votre attention à l'ouverture de cette révision et aussi celle des différentes communes sur plusieurs choses : d'une part, l'engagement financier du Grand Lyon qui ne cesse d'augmenter pour que l'on y intègre les efforts faits dans les opérations d'aménagement et qui attirent globalement une petite centaine de millions d'euros ; c'est donc beaucoup plus qu'avant. Autrement dit, cela coûte de plus en plus cher pour arriver, si je puis dire, au résultat.

Deuxièmement, concernant les aides de l'Etat, on est inquiet dans la mesure où la tendance nationale est à la baisse. Mais étant en zone tendue dans l'agglomération pour le moment, nous bénéficions d'un soutien renforcé d'aide à la pierre. Nous souhaitons évidemment que la Région ne révise pas trop ses engagements et continue à nous aider dans le domaine du

financement de la surcharge foncière pour arriver à faire du logement social dans nos cœurs de ville.

Pour le reste, si l'on a bien partagé nos efforts dans le domaine du logement social, on a plus de mal, on est plus dépourvu de moyens et d'outils pour intervenir sur le parc privé. Vous savez que la population qui est dans le parc privé et les propriétaires occupants sont en grande difficulté et il faudra attendre que l'Etat nous précise quels sont les nouveaux moyens de l'ANAH, d'une part, et les nouveaux moyens de l'accession à la propriété, d'autre part, puisque vous savez que tout ceci est en révision pour que l'on puisse avoir des outils réels d'intervention sur ce qui est l'essentiel. Deux tiers des gens sous plafond HLM habitent le parc privé et sont dans des conditions modestes et nous le vérifions ; c'est le cas pratiquement de toutes les communes de l'agglomération avec des nuances mais dans toutes les communes de l'agglomération.

Donc cette révision présente un intérêt assez grand qui est à la fois de faire le bilan du PLH et en même temps d'imaginer la perspective pour l'avenir car il n'y aura pas que le logement social qui sera déterminant pour conserver la mixité sociale de cette agglomération mais il y aura toute l'évolution du parc privé. Il est temps d'y réfléchir en y intégrant deux contraintes supplémentaires qui apparaissent : le vieillissement ; nous allons avoir de plus en plus de gens du troisième ou quatrième âge et donc les fluidités générales sur le plan des territoires vont être un peu rigidifiées. Avec une population plus âgée, il sera donc plus difficile de faire demain ce que l'on fait aujourd'hui. Deuxièmement, les effets du plan climat que nous prenons aussi en considération. Voilà.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe GAEC.

**Mme la Vice-Présidente BESSON** : Merci. Monsieur le Président, chers collègues, je tiens à rappeler que notre collectivité a œuvré pas à pas pour améliorer la situation du logement et particulièrement du logement social dans notre agglomération. Nous nous félicitons bien sûr du passage d'un objectif de 2 680 logements par an dans le PLH à un objectif de financement de 3 800 logements par an pour la période 2009-2014. La loi sur le droit au logement opposable aurait dû pousser l'Etat à produire plus de logements sociaux mais le contexte des finances nationales ne lui a pas permis de tenir ses promesses.

Heureusement, notre PLH communautaire répond à quatre objectifs de base : tout d'abord, produire plus de logements en volume ; ensuite, produire des logements à des coûts accessibles au pouvoir d'achat des ménages d'aujourd'hui ; marquer notre solidarité envers ceux qui sont le plus oubliés par le marché du logement traditionnel ; enfin, répartir géographiquement cette offre nouvelle pour une agglomération équilibrée.

Garantir le droit au logement devrait être une mission nationale et elle ne peut être mise en œuvre qu'à ce niveau. En outre, plus globalement sur la question du financement national, les aides de l'Etat vont plutôt vers la défiscalisation que vers le financement du logement par l'impôt. On le mesure bien, le logement social et très social n'est pas une priorité du Gouvernement. Et pourtant, on ne peut que constater l'aggravation de la pénurie de logements accessibles au plus grand nombre et la chute rapide du rôle social du secteur privé.

C'est pour toutes ces raisons que le Grand Lyon peut tirer quelques satisfactions des progrès de son action en faveur du logement social.

Pour toutes ces raisons, le GAEC votera cette délibération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. PLAZZI** : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, nous avons, en son temps, adopté à l'unanimité le PLH actuel et nous nous félicitons de sa mise en œuvre à l'échelle de notre agglomération, notamment dans les communes concernées par l'article 55 de la loi SRU.

Malgré ces efforts, nous sommes encore loin de répondre aux exigences de nos populations, dont il faut rappeler que 70 % d'entre elles sont accessibles au logement social, d'autant plus qu'en matière de logement, l'Etat est aux abonnés absents. L'armement législatif (loi Boutin, loi Molle) ne peut masquer le forcing du Gouvernement qui oriente toute sa politique en faveur de l'accession à la propriété. Les aides sont recentrées, les produits de défiscalisation Scellier sont promotionnés. Le logement social est sacrifié alors que, pour résoudre la crise du logement, c'est de ce côté-là que les efforts sont à produire prioritairement.

Au cœur d'un contexte parfois dramatique, la fondation Abbé Pierre relève un paradoxe : les ménages reconnus prioritaires pour un logement au regard de la loi Dalo continuent d'être expulsés, montrant l'incohérence des pouvoirs publics qui utilisent le concours de la force en ignorant la contrainte qu'ils se sont fixée eux-mêmes.

Pour autant, l'Etat n'est toujours pas engagé dans une politique plus volontariste : constructions insuffisantes de logements sociaux, régulation des loyers, véritables mesures de prévention des expulsions. Jamais, jamais une famille expulsée, à la rue, ne va retrouver sa dignité ; jamais une expulsion n'a contribué au règlement de ces difficultés et nous ne mesurons pas toutes les conséquences sociales d'une telle décision. Une famille se retrouvant à la rue avec enfants ou dans des hôtels minables. Ne parlons pas de la double peine pour les Roms ! En ce qui les concerne, nous demandons au Préfet de surseoir à toute expulsion sans proposition de lieu d'accueil décent. L'expulsion locative est une remise en question des droits de l'homme.

Les maires du groupe Communiste et apparentés sont souvent seuls à prendre des arrêtés visant à encadrer les expulsions. Le 6 juillet 2010, monsieur Serge Tarassioux, maire de Pierre Bénite, a défendu au Tribunal administratif un arrêté municipal visant à encadrer les mesures d'expulsion locative. Le maire de Pierre Bénite a salué une première avancée. Le juge reconnaît, sans doute pour la première fois et sans ambiguïté, que les expulsions locatives peuvent porter atteinte, par leurs effets, à la dignité humaine et à la sécurité publique.

Cette action démontre qu'un élu ne peut se contenter d'une simple gestion du patrimoine d'une collectivité mais qu'il doit également être au cœur d'un combat politique pour défendre de véritables projets de société. Le projet de société que nous attendons selon le principe "chacun selon ses capacités" ne permet pas, dans une civilisation censée être évoluée et progressiste comme la nôtre, qu'il y ait encore des familles et des individus en insécurité sociale quant à leur accès et à leur maintien dans un logement digne, pendant que d'autres ne considèrent ce droit fondamental comme n'étant qu'une vulgaire marchandise rentière et spéculative.

Nous espérons, nous mettrons tout en œuvre, toutes nos énergies pour que d'autres maires rejoignent cette mobilisation pour une avancée de civilisation dans une agglomération solidaire, en nous engageant dans la production de logement sociaux dans l'ensemble du Grand Lyon avec des objectifs

chiffrés et ambitieux, afin d'assurer le droit au logement de chacun tout au long de son parcours de vie.

Notre groupe approuvera cette délibération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, bien. Donc je vais mettre aux voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits (Mme Palleja, MM. Broliquier et Vial),
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRACHET.

**N° 2010-1665** - urbanisme - Lyon 7° - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Procédure de révision simplifiée n° 7 - ZAC du Bon Lait - Développement de l'entreprise Babolat et maintien par reconstruction de son siège - Bilan de la concertation et approbation de la révision - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1665. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. DAVID, rapporteur** : Par cette délibération, il est proposé de prendre acte du bilan de la concertation préalable à la révision simplifiée du plan local de l'urbanisme, en vue du projet de développement de l'entreprise Babolat au sein de la ZAC du Bon Lait. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Donc il n'y a plus d'intervention. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits (Mme Palleja, MM. Broliquier et Vial),
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

**N° 2010-1666** - urbanisme - Saint Germain au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Curis au Mont d'Or - Albigny sur Saône - Couzon au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Lyon 9° - Lyon 5° - La Mulatière - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Caluire et Cuire - Lyon 4° - Lyon 1<sup>er</sup> - Lyon 2° - Projet directeur Rives de Saône - Projet d'Art public - Prestation de conseil et de direction artistique et technique pour la définition d'un programme d'Art public et la réalisation et l'insertion d'oeuvres d'art dans le cadre du réaménagement des Rives de Saône - Autorisation de signer l'accord-cadre mono attributaire Rives de Saône - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Deschamps a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1666. Monsieur Deschamps, vous avez la parole.

**M. DESCHAMPS, rapporteur** : Monsieur le Président, meschers collègues, deux mots très rapides sur ce projet de délibération.

L'art urbain doit être un élément indissociable de la ville et lui apporte souvent sens et dynamique. Dans un instant, Nadine Gelas va présenter ce dossier de façon plus complète. Je veux simplement dire qu'après des années de relative absence de l'art dans la ville, à part peut-être Villeurbanne qui a acquis une légitimité et reconnaissance au travers d'un programme ambitieux et systématique, voici un certain nombre d'années, cette dimension esthétique est à nouveau à l'ordre du jour et je ne peux que m'en féliciter.

Cette opération des Rives de Saône va se dérouler dans la foulée d'une démarche du même type engagée boulevard des Etats-Unis dans le 8° arrondissement de Lyon, sous l'égide de Grand Lyon Habitat, au sein d'un important ensemble d'habitat social.

Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de voir cette délibération qui sera votée dans un instant comme un hommage à Jean-Louis Maubant, créateur du Nouveau Musée voici un certain nombre d'années -devenu Institut d'art contemporain- et gestionnaire du fonds régional d'art contemporain Rhône-Alpes, qui est décédé hier. Il s'en est allé au terme -comme l'on dit- d'une longue et cruelle maladie. L'art contemporain, ici, en région, en France, en Europe, lui doit beaucoup. Je veux simplement dire à Marianne, sa compagne et à ses amis, notre respect, notre amitié.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup, monsieur Deschamp. Trois minutes pour le groupe Les Verts.

**Mme BONNIEL-CHALIER** : Monsieur le Président, mesdames les conseillères, messieurs les conseillers, nous nous réjouissons également de l'intérêt que le Grand Lyon porte à la commande publique d'œuvres d'art dans le cadre de l'aménagement des Rives de Saône. Imaginer la rénovation urbaine d'un site et, dans le même temps, la contribution que des artistes contemporains peuvent apporter à ce territoire est digne de l'ambition d'une grande agglomération. Nous sommes convaincus que le regard des artistes apportera aux mutations de ces sites une lecture sensible des paysages et des formes inédites.

L'approche défendue par le cahier des charges, proche du design et de l'architecture, nous semble pertinente : repérer des ambiances différentes tout au long des quarante kilomètres de rives et prévoir des formes d'interventions très diverses, de la signalétique à l'installation d'œuvres *ex-nihilo*. Sur les sections d'aménagement en amont du fleuve, il serait peut-être intéressant d'orienter les interventions sur du Land Art et les expressions artistiques qui puisent leur inspiration dans la nature, dans la veine des travaux de l'écologie culturelle de Franz Kracjberg et de son manifeste pour la forêt amazonienne. La production dans ce domaine est à nouveau foisonnante, on peut le repérer dans de nombreux sites Internet dédiés.

Nous ne reviendrons pas sur l'attribution du marché des prestations de direction artistique au groupement Art public contemporain/AIA productions. Juste une remarque : il aurait été judicieux d'indiquer dans le projet de délibération les critères qui ont permis de retenir ce prestataire parmi les cinq candidatures, afin que notre assemblée puisse débattre plus judicieusement de ce qu'elle attend d'un tel accompagnement. Nous savons tous, dans cette enceinte, l'intérêt et les limites de la commande d'œuvres dans l'espace public. Nous en connaissons les réussites et les échecs. Nous savons qu'en matière d'art

contemporain, on doit prendre des risques pour qu'émergent les œuvres de référence de demain.

Cependant, puisque nous avons décidé d'être audacieux, soyons-le pleinement ! Dans de nombreux cas, la commande publique reste le fait d'experts, spécialistes de l'art d'aujourd'hui, dans le meilleur des cas en dialogue avec quelques élus éclairés. Poussons un peu notre ambition et donnons-nous une opportunité de démocratie participative aussi dans ce domaine ! Je m'explique en prenant un exemple : la Fondation de France mène depuis vingt ans un programme reconnu, "Nouveaux commanditaires", lequel consiste à promouvoir l'élaboration d'une commande d'œuvres par des habitants d'un territoire ou d'une entreprise aidés par des médiateurs. Ce processus de travail est bien connu des responsables d'Art public contemporain, j'en suis convaincue. De telles pratiques permettraient d'associer de nombreux habitants, pas vraiment sur le choix des œuvres, mais sur leur ressenti des territoires. Les œuvres sont alors non seulement acceptées mais revendiquées par les habitants et nul besoin de médiations ou d'explications compliquées. Il nous semble que, dans ce domaine aussi, nous pourrions innover.

C'est avec plaisir que nous voterons ce dossier et nous demandons à être associés le plus étroitement possible aux processus de choix d'aménagement et d'installation des œuvres.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

**M. VINCENT :** Monsieur le Président, mes chers collègues, le projet Rives de Saône est emblématique du visage que nous voulons donner à notre agglomération : un territoire où il fait bon vivre, où l'on donne aux habitants l'occasion de se réapproprier leur quartier tout en préservant l'environnement, où la modernité a toute sa place. Cette modernité, nous la retrouvons avec cette idée d'installer des œuvres d'art le long des Rives de Saône.

Bien sûr, l'art public n'est pas une nouveauté pour notre agglomération mais c'est à chaque fois l'occasion de donner leur chance à des talents de notre époque, confirmés ou plus nouveaux. Le rôle des pouvoirs publics dans la promotion de la création artistique et culturelle n'est plus à démontrer. Il a un coût, certes, mais il a un impact en termes d'image pour tout le territoire. Et notre agglomération, qui compte déjà un large site inscrit par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'Humanité, a raison de vouloir encore enrichir sa palette de couleurs artistiques.

Ce projet permettra de faire travailler ensemble artistes et urbanistes afin que les œuvres s'intègrent au mieux dans l'ensemble et respectent un cahier des charges dont le but est la préservation du caractère bucolique de ces rives, de l'aspect historique du cœur de Lyon mais aussi le côté plus contemporain représenté par la Confluence. Nous soulignons la qualité du projet présenté par l'équipe qui a été retenue au terme d'une procédure rigoureuse.

L'un des autres avantages d'une telle démarche est de mettre des œuvres contemporaines directement à disposition du public qui pourra les contempler sans aller dans un musée ou une galerie, lieux où nos concitoyens sont encore trop peu nombreux à entrer. L'art contemporain s'en trouvera ainsi rapproché d'un public plus large.

Enfin, nous devons demander la plus grande vigilance quant au choix des matériaux et des installations et à leur entretien. En effet, rien n'est pire qu'une œuvre d'art placée sur la voie publique et dégradée voire inopérante quelques jours après son installation. Souvenons-nous des installations sonores

dans les stations de tramway, que beaucoup ont oubliées ou du geste artistique majeur que constituait la place des Terreaux à ses débuts. Les œuvres doivent donc être étudiées pour être résistantes ou plutôt faciles d'entretien, non pas pour brider l'imagination des artistes mais pour permettre au contraire à leurs œuvres de durer plus longtemps et éviter les conflits.

Notre groupe votera ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**Mme LÉVY :** Monsieur le Président, il est excellent de prévoir de la commande publique sur un tel projet d'aménagement du territoire. Effectivement, cela faisait longtemps que Lyon avait oublié de renouer ce lien, depuis les œuvres majeures que sont le bouquet de fleurs, les patineurs ou les colonnes de la place des Terreaux.

Lors de la commission urbanisme, vous nous avez présenté le groupement Art public. Il est fortement expérimenté et nous n'avons aucune opposition sur ce choix tout à fait classique et sans aucune surprise.

En revanche, une remarque, toujours la même, un peu récurrente -madame Bonniel-Chalier a dit un peu la même chose-, sur la gouvernance ou la circulation de l'information. Aujourd'hui, dans le cadre de cette délibération, vous semblez déposséder les élus des différents groupes politiques mais aussi les habitants des futurs choix à venir. On aurait aimé peut-être qu'il y ait quelque chose sur la médiation, il n'y a pas grand-chose, sinon rien ; rien sur l'entretien futur de ces œuvres ; rien sur la question artistique : les œuvres seront-elles temporaires ou pérennes voire les deux ? En relation avec l'histoire de Lyon, avec l'histoire de son fleuve ? Il faudrait donc peut-être entamer, à l'issue de cette délibération -que nous voterons, monsieur le Président- une nouvelle gouvernance, une commission ad hoc, qui verrait les élus concernés par les Rives de Saône, issus des groupes politiques du Grand Lyon, participer aux côtés des experts et des artistes au choix de l'œuvre.

J'espère que cette délibération en amènera une autre après la remarque que vient de formuler mon groupe et je voulais avoir également une pensée assez émue envers Jean-Louis Maubant qui a su si bien motiver les élus sur l'idée que la commande publique est vraiment très importante pour les artistes et preuve de modernité pour les villes.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Madame Gelas.

**Mme la Vice-Présidente GELAS :** Monsieur le Président, chers collègues, voici une délibération inédite, audacieuse et ambitieuse qui ne peut que réjouir le groupe Socialiste et apparentés au nom duquel je parle maintenant.

Nous nous félicitons tout d'abord -mais apparemment aussi les groupes qui sont intervenus avant moi- qu'en intégrant à la reconquête des Rives de Saône une dimension d'art public, notre collectivité, comme d'autres métropoles -je pense à Nantes, Bordeaux, Barcelone ou Montréal-, montre avoir perçu l'importance qu'a aujourd'hui l'esthétisation des villes et des espaces pour les rendre plus agréables à vivre aux habitants et aussi plus attractifs. Il est bien aussi que ce projet soit d'une ampleur exceptionnelle, et même unique en raison de la longueur des rives de Saône, de la variété et de la qualité de leur paysage.

Ce projet, au vu de ce qui nous a été présenté, répond bien à deux objectifs qui nous semblent essentiels. Il magnifiera

l'aménagement des rives, rendra ces rives désirables en valorisant, grâce à cette intervention artistique, leur spécificité multiple, bucolique, patrimoniale ou contemporaine tout en créant une continuité, une cohérence et une identité.

Ce projet permettra aussi à notre collectivité -et ce n'est pas le moins passionnant- d'affirmer un point de vue sur l'Art public, un art qui ne se limite pas aux arts plastiques mais flirte avec le design, la lumière, le numérique, le Land Art. Un art aussi qui, bien loin de viser seulement le beau, prend en compte les usages et la fonctionnalité, un art enfin qui n'est pas pure décoration additionnelle mais qui s'élabore à la fois en collaboration avec les aménageurs et à l'écoute des habitants pour être à la portée de tous. Je pense que si l'on regarde le cahier des charges -pour répondre à la dernière intervention-, une place extrêmement importante a été accordée à la médiation et à cette écoute des habitants et des communes.

Pour finir, nous nous félicitons du choix de l'équipe de direction artistique et technique, Art public contemporain et AIA productions, avec Jérôme Sans et Jean-Dominique Secondi.

Cette équipe, choisie parmi onze autres équipes de très haut niveau -onze équipes au départ, cinq dans ce que l'on peut considérer comme la finale-, a d'excellentes références : Palais de Tokyo, Centre d'art contemporain de Shanghaï et, plus près de nous, la Biennale d'art contemporain 2007 -et vous vous souvenez sans doute de ses ballons roses qui l'ont rendue si ludique-. Cette équipe a toutes les qualités pour mener à bien cette action, respecter son esprit, ses objectifs aussi son budget. Elle saura -nous n'en doutons pas au vu de ses expériences- dialoguer et construire dès le départ -et c'est dans quelques semaines puisque les maîtres d'œuvre vont être choisis dans quelques semaines- à la fois avec le maître d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les urbanistes, les artistes mais aussi les communes et les habitants. En somme, elle est tout à fait à même de nous rendre tous à la fois complices, fiers et amoureux de ce projet que nous soutenons pleinement.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien, madame la Vice-Présidente Gelas.

Donc, chers collègues, je crois que cela va être un très beau projet pour les Rives de Saône. Comme l'a dit Nadine Gelas, nous allons choisir en Bureau, dans quelque temps, sur proposition de la commission d'appel d'offres, les équipes qui vont être chargées des différentes séquences des Rives de Saône. Donc, on va les laisser un peu travailler, laisser travailler Jérôme Sans, et je vous propose que l'on puisse peut-être avoir dans quelque temps une commission générale où on leur demandera de présenter l'ensemble du parcours et ce qu'ils souhaitent réaliser ; comme cela, tout le monde sera associé à la démarche que nous lançons aujourd'hui.

Donc je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche - Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits (Mme Palleja, MM. Broliquier et Vial),  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

---

**N° 2010-1669** - urbanisme - Villeurbanne - Terrain dit "des Soeurs" - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1669. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. DAVID, rapporteur :** Monsieur le Président, chers collègues, il est proposé à l'assemblée d'individualiser l'autorisation de programme qui permettra l'acquisition et la dépollution d'une parcelle sur le terrain dit "des Sœurs" sur la commune de Villeurbanne. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai une intervention des Verts.

**Mme VESSILLER :** Monsieur le Président, chers collègues, le terrain des Sœurs avance enfin ! Comme l'indique le rapport, le plan de composition urbaine est défini depuis 2006, après un travail de concertation important. Au cours des quatre années qui viennent de s'écouler, la Ville et le Grand Lyon ont discuté pour savoir qui de l'un ou de l'autre devait conduire l'opération et ont abouti à la conclusion que c'était la Communauté urbaine puisque c'est elle qui a la compétence urbanisme.

Aujourd'hui, nous votons une AP pour acquérir la station Shell et pour étudier une densification de l'opération en gardant le plan d'aménagement initial. Nous souhaitons faire plusieurs remarques sur ce point de la densification.

L'opération a été étudiée en 2005-2006 sur la base de 300 logements. Ce chiffre avait été déjà largement discuté et considéré par des groupes d'habitants et des associations comme un maximum. Aujourd'hui, si une densification est étudiée, elle doit être absolument discutée dans le cadre d'une nouvelle concertation, notamment avec le groupe de travail initial, le conseil de quartier, les habitants des Buers nord ; sinon, les habitants ayant participé au processus il y a quelques années ne comprendraient pas le fonctionnement particulier de la démocratie locale à Villeurbanne.

Ensuite, elle doit permettre de mieux répondre aux besoins de logement social et d'accession abordable : donc, si une densification est proposée, elle devrait réduire la part de l'accession libre (de 65 % dans le programme initial).

Enfin, la densification est à analyser en lien avec le projet des Buers nord, actuellement à l'étude, avec des scénarii de démolition-reconstruction, la question de la reconstitution de l'offre de logement social qui serait démolie et de l'augmentation de l'offre globale de logement social dans le secteur, en particulier avec des enjeux sur les logements étudiants ou sur des résidences de personnes âgées ; ceux-ci doivent être particulièrement pris en considération. L'approche globale du quartier est indispensable.

Quel que soit au final le nombre de logements qui sera proposé, le terrain des Sœurs doit être un éco-quartier ambitieux sur toutes les dimensions environnementales ainsi que sur la mixité et l'innovation sociales -sur l'habitat intergénérationnel, par exemple, ou l'habitat coopératif- mais aussi avec une amélioration de la desserte en transports en commun : à ce titre, le projet de liaison entre la Doua et Vaulx en Velin au nord de Villeurbanne, indiquée dans le SCOT, est indispensable pour mieux desservir le secteur Buers nord, le terrain des Sœurs ainsi que le quartier Saint Jean ; c'est pourquoi nous souhaiterions

que des premières études soient engagées sur ce projet de tramway afin de l'inscrire dans la prochaine révision du PDU.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. LLUNG** : Merci, monsieur le Président. Quelques mots pour rappeler ce qu'est le projet du terrain des Sœurs.

C'est un projet d'environ quatre hectares, qui prévoit, en effet, 31 000 mètres carrés de SHON. Je préfère parler de SHON que de logements parce que la taille des logements fait beaucoup varier leur nombre à l'arrivée et c'est toujours un peu trompeur pour les habitants. Donc 31 000 mètres carrés de SHON sur des tènements détenus par la ville de Villeurbanne depuis fort longtemps, à 85 %, et, en effet, une histoire de compétences entre l'agglomération et la ville ; elle a été discutée en 2004 et portait non pas sur les compétences générales mais sur un point particulier : le lotissement. Les discussions ont abouti *in fine* à un aménagement suivi par le Grand Lyon, ce qui ne pose aucun problème en particulier.

Pour l'agglomération et pour la ville, c'est un projet important. La composition urbaine est issue du projet European 7, dont le thème est très intéressant.

Nous prêtons toujours une attention particulière aux projets qui s'inscrivent sur l'un des axes de déplacements anciens de l'agglomération : le terrain des Sœurs est la route de Vaulx en Velin, dans l'axe Paul Bert - Charpenne - Croix-Luizet - Vaulx en Velin. Il est toujours intéressant de l'avoir à l'esprit lorsque l'on fait des projets.

Précisément, ce projet est aux portes du quartier des Buers et peut "donner le la" au réaménagement des Buers que nous allons envisager dès mercredi prochain au comité de pilotage. Mais, au-delà, il faut aussi élargir sa pensée et imaginer l'articulation parce que c'est vraiment sa situation stratégique et géographique entre le pôle de la Doua et l'excellence qui s'y développe et Saint Jean qui est un grand quartier de cent hectares en devenir, juste de l'autre côté du canal, qui offre d'ailleurs une belle façade en vis-à-vis des Buers et qui est un des rares grands potentiels encore de l'agglomération dont il faut, en effet, se soucier.

Il y a eu un peu de retard mais nous nous réjouissons bien sûr de la mise en œuvre opérationnelle de ce projet terrain des Sœurs.

Il a aussi été question, en effet, -c'est le dernier point que je vais aborder- d'étudier la densification de ce projet parce que, s'il correspond à une démarche de haute qualité environnementale, il avait au moins un point faible, c'était d'être peut-être d'une densité trop faible. Je rappelle que le COS moyen de Villeurbanne c'est 2-2,5, 5 aux Gratte-Ciel, 3,5 aux Charmettes, 8 à la Croix-Rousse et ce projet a un COS de 0,9 actuellement. Or, lorsque l'on est dans une démarche de renouvellement urbain d'une ville qui se reconstruit sur elle-même pour éviter l'étalement urbain -qui sont les principes que nous partageons-, il faut savoir reconsidérer un projet et en respecter l'architecture, l'essence, l'esprit mais aussi respecter les grandes orientations que nous nous sommes fixées. Ce COS de 0,9 est vraiment faible et l'augmentation d'environ 20 % -c'est à peu près ce qui a été envisagé mais les études ne sont pas encore terminées- porterait la SHON à 41 000 mètres carrés, permettrait -je pense- d'avoir un projet toujours innovant, toujours intéressant mais plus raisonnable aussi en termes de consommation du sol.

Le groupe Socialiste vote toujours avec plaisir -c'est le mot que j'utilise habituellement- ce genre de délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Richard Llung.

Je veux dire quelques mots à madame Vessiller sur ce point. Je crois qu'il faudra que, dans le développement de la ville, nous ayons une certaine cohérence. Si nous voulons éviter l'étalement urbain, il va bien falloir densifier quelque part.

Si, par ailleurs, vous voulez des transports en commun, il serait tout de même préférable qu'il y ait autour un certain nombre d'habitations qui, évidemment, soient en nombre suffisant pour justifier ces transports en commun. Il faut des commerces, il faut recréer une ville et donc la ville c'est la ville et, de plus en plus, elle sera comme cela. Ce que nous avons développé dans les années 70-80, cette espèce d'étalement urbain qui s'est fait à l'intérieur de l'agglomération est à mon avis anti-écologique au possible. En effet, lorsque je visite, par exemple, un certain nombre de communes de la périphérie "est" et que je vois le pavillonnaire qui s'y est développé, je me dis que c'est totalement insensé. J'étais par exemple il y a quelque temps sur Corbas, je regardais le développement pavillonnaire et je me demandais comment on pouvait avoir mis tant de zones agricoles en développement pavillonnaire sans penser qu'à la fois on consommait l'espace et qu'en même temps, cela nous créerait des difficultés au niveau des transports entre Lyon et une commune comme Corbas. Il est temps effectivement que l'on prenne aujourd'hui une autre direction parce que ce modèle est tout à fait insupportable au regard des grands principes du développement durable.

Donc je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits (Mme Palleja, MM. Broliquier et Vial),

- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. DAVID.

---

**N° 2010-1659** - proximité et environnement - Désignation d'un représentant suppléant au sein du comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand parc Miribel-Jonage (SYMALIM) - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Jean-Christophe Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1659. Monsieur Darne, vous avez la parole.

**M. Jean-Christophe DARNE, rapporteur** : Cette délibération vise à désigner un représentant suppléant au sein du SYMALIM puisque Loïc Chabrier était déjà suppléant et a été désigné comme titulaire lors du dernier Conseil. Je suis candidat. C'est le hasard que je présente cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. J.C. DARNE.

**Désignation d'un représentant suppléant au sein du  
comité syndical du Syndicat mixte pour  
l'aménagement et la gestion du Grand parc Miribel-Jonage  
(SYMALIM)  
(dossier n° 2010-1659)**

**Opérations de vote**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous devons donc désigner un représentant au scrutin secret, le Code général des collectivités territoriales ne nous permettant pas, en l'espèce, de voter à main levée, même si cette option recueillait l'unanimité de notre assemblée.

Je vous propose la candidature suivante : monsieur Jean-Christophe Darne.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Aucun autre candidat ne s'est déclaré).*

Nous allons donc procéder au vote. Les bulletins blancs ainsi que ceux ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont faits connaître seront comptés comme nuls.

Au préalable, conformément à l'article 24 de notre règlement intérieur, je vous propose de désigner trois scrutateurs qui rejoindront la table de dépouillement le moment venu : messieurs Augoyard et Havard, madame Vallaud-Belkacem.

Le scrutin est ouvert, veuillez faire circuler les urnes.

*(Il est procédé au vote).*

Nous allons poursuivre l'étude de notre ordre du jour pendant les opérations de vote et de dépouillement.

**N° 2010-1661** - proximité et environnement - Mise en oeuvre du plan communautaire de prévention des déchets - Actions de prévention des déchets à l'occasion de certaines manifestations - Attribution d'une subvention à la ville de Lyon pour la période de juin 2010 à mai 2011 - Direction de la propreté -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Jean-Christophe Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1661. Monsieur Darne, vous avez la parole.

**M. Jean-Christophe DARNE, rapporteur** : La commission a émis un avis favorable sur cette action du plan de prévention des déchets que nous avons voté il y a quelques semaines.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Deux minutes pour le groupe Les Verts.

**Mme BAUME** : Monsieur le Président, chers collègues, la ville de Lyon a initié une démarche éco-responsable, entre autres portée par Nadjet Vallaud-Belkacem ici présente, autour de ses événements et nous en sommes, nous Lyonnais, très satisfaits.

Il semble même que cette démarche de tri des déchets sur site et de buvette bio ou a minima locale soit étendue aux questions d'environnement sonore avec l'expertise de l'observatoire du bruit du Grand Lyon. Il y a eu une expérimentation cet été sur le site du jardin des Chartreux. Que le Grand Lyon adhère à cette démarche, c'est très bien.

Toutefois, il est indiqué dans la délibération que la Communauté urbaine de Lyon devrait travailler sur les questions relatives aux

déchets issus des marchés alimentaires et forains. A plusieurs reprises ici même, je vous ai fait part des activités de l'ADPM (Association pour le développement et la promotion des marchés) qui a expérimenté, en dehors du Grand Lyon, des modalités de récupération et de valorisation des déchets fermentescibles, du bois de cagettes, etc. sans gêner les glaneurs. Il me semble qu'une contractualisation entre notre collectivité et cette association soutenue par la CCI serait efficace et opportune pour compléter ce plan des déchets.

Je vous remercie. Nous voterons ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie de vos encouragements à madame Vallaud-Belkacem. On va essayer de poursuivre sur cette voie.

Donc je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits (Mme Palleja, MM. Broliquier et Vial),

- contre : néant,

- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. J.C. DARNE.

**N° 2010-1642** - déplacements et voirie - Parc de stationnement Saint Jean - Choix du futur mode de gestion - Délégation de service public - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1642. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président VESCO, rapporteur** : Merci, monsieur le Président. Il s'agit du choix du futur mode de gestion pour le parc de stationnement Saint Jean. En avril 2010, nous avons déjà prolongé l'actuelle convention-cadre pour motif de projet Rives de Saône. Cette convention arrive à terme le 30 novembre 2011. Il s'agit de décider du principe d'une délégation de service public pour la gestion de ce parc. Il y a eu un avis favorable de la CCSPL et de la commission. Voilà, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Deux minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. HAVARD** : Monsieur le Président, mes chers collègues, sur le principe de la délégation de service public, pas de problème. Simplement, nous voulions mettre en garde sur un risque que comporte cette délibération s'il n'y a pas un certain nombre de choses qui sont bordées.

En effet, à la lecture de la délibération, comme d'ailleurs des comptes d'exploitation de l'actuel délégataire, on se rend compte que c'est un parking dont l'équilibre financier est parfois déficitaire, parfois tout juste équilibré et de temps en temps excédentaire. Pourquoi ? Nous le savons -pour ceux qui le pratiquent-, compte tenu des crues de la Saône, ce parking est amputé d'une partie de ses places et le délégataire a de plus à sa charge l'évacuation des véhicules concernés ou qui risquent d'être touchés par l'inondation.

Or, dans la délibération qui nous est proposée ce soir, vous mentionnez le fait de rajouter un certain nombre de travaux liés au projet Rives de Saône à la charge du délégataire. C'est d'ailleurs une des justifications de la délégation de service public qui est de mettre à la charge du délégataire ces travaux liés au projet Rives de Saône.

Alors si, en plus des travaux d'entretien généraux (cela paraît logique qu'ils rentrent dans le champ du délégataire), j'ai du mal à voir comment, compte tenu de l'équilibre précaire du compte d'exploitation actuel, l'intégration de travaux nouveaux ne pourra pas entraîner soit un déficit très fort pour le délégataire -mais ils vont faire les calculs-, soit une hausse très forte des tarifs pour les abonnés ou pour les visiteurs uniques.

Or, il nous paraît injuste de faire payer, notamment aux abonnés, habitants du Vieux Lyon, le coût des travaux du projet Rives de Saône quand, partout ailleurs, c'est le principe de la mutualisation à travers l'investissement de la Communauté urbaine. Donc si sur le principe de la délégation de service public nous n'avons pas de problème, nous serons extrêmement vigilants à ce que les coûts liés à l'aménagement des Rives de Saône ne viennent pas impacter les tarifs des habitants et de ceux qui pratiquent le parking du Vieux Lyon.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Effectivement, il n'entre pas aujourd'hui dans le propos du Grand Lyon et de Lyon Parc Auto de pouvoir augmenter les tarifs en dehors de l'augmentation normale que nous pouvons faire mais sans que les problèmes soient impactés par la décision que nous prenons aujourd'hui. Cela rentre, comme vous le savez, dans l'aménagement des rives de Saône -ce que nous disions tout à l'heure- puisque aujourd'hui nous faisons un premier aménagement qui vise simplement à faire en sorte que l'accès au palais de justice puisse se poursuivre sur ce qui est aujourd'hui le premier étage de Lyon Parc Auto. Cela entraînera un certain nombre de travaux pour la Communauté urbaine et d'autres qui seront pris en charge par Lyon Parc Auto si c'est lui qui reste mais, si ce n'est pas lui, les autres reprendront. Donc il n'y a pas de problème. Et je dois dire, d'après ce que j'entends, qu'il y a plutôt plus de gens qui souhaiteraient être concessionnaires sur les parkings de Lyon.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits (Mme Palleja, MM. Broliquier et Vial),  
- contre : néant,  
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

**N° 2010-1644** - déplacements et voirie - Plan modes doux période 2009-2014 - Travaux d'aménagement pour l'extension du réseau cyclable structurant - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Vesco a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1644. Monsieur Vesco, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président VESCO, rapporteur** : Monsieur le Président, il s'agit de l'engagement des travaux pour l'extension du réseau

cyclable structurant et des études générales modes doux -c'est la poursuite du plan modes doux- pour 5,5 M€ (3 M€ en 2010, 2,5 M€ en 2011). Vous avez les 20 projets pour 22 kilomètres. Je tiens à dire que, grâce au travail des services, nous tenons le rythme d'avancement qui est d'environ 30 kilomètres par an si l'on veut arriver aux 200 kilomètres supplémentaires prévus pour le mandat, avec cet objectif de 5 % de part modale vélo ciblée. Voilà, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Verts.

**Mme CHEVAILLER** : Monsieur le Président, chers collègues, comme vient de la rappeler Gilles, dans le cadre du plan modes doux, il a été retenu de réaliser 30 kilomètres d'aménagements cyclables d'ici 2014 pour avoir, en fin de mandat, un réseau de 520 kilomètres sur l'agglomération.

Nous constatons avec satisfaction qu'avec cette individualisation complémentaire d'autorisation de programme, le rythme de réalisation se met en place, avec 38 kilomètres programmés en 2010 -dont les kilomètres qui relèvent de cette délibération- mais aussi des réalisations du Sytral et également des actions de proximité de voirie ; cela va compenser les 24 kilomètres réalisés en 2009. Cette délibération comprend aussi des études en cours pour des réalisations qui se feront en 2011.

On voulait noter deux projets -je ne dis pas que les autres ne sont pas importants- mais ceux-ci sont vraiment attendus depuis longtemps : d'une part, l'aménagement cyclable sur le pont Morand pour 2011 et l'étude sur l'aménagement du mail Bouchut, en face de la gare de la Part-Dieu, tout près d'ici et qui est un lieu de cohabitation très difficile aujourd'hui entre piétons et vélos à cause des flux importants qui proviennent du pôle de la Part-Dieu.

A l'occasion de cette délibération, nous voulions dire notre déception sur la mise en place des doubles sens cyclables dans les zones 30, en application du décret du 30 juillet 2008, dans la presque île de Lyon où seulement 8 kilomètres seront réalisés d'ici octobre prochain sur un potentiel de 54 kilomètres de rues à sens unique, dont 28 kilomètres ont une largeur de voirie supérieure à trois mètres.

On l'a déjà dit à plusieurs reprises mais, comme cela a fait l'objet des actualités ces derniers temps, la mise en place de ces doubles sens est pour nous un élément important pour favoriser les déplacements à vélo, surtout les faire descendre des trottoirs -ainsi, ils évitent de couper au plus court, en prenant un sens interdit par exemple- et ainsi respecter la place des piétons sur les trottoirs. Pour nous, cela contribue aussi à l'augmentation de la part modale du vélo que monsieur le Vice-Président Vesco a aussi rappelé : l'objectif est de 5 % pour 2014. Donc nous souhaitons vraiment que cette mise en place s'étende rapidement pour avoir beaucoup plus que ce pourcentage de rues en double sens.

Malgré cette dernière réserve, nous voterons avec satisfaction cette délibération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

**M. CHABRIER** : Monsieur le Président, chers collègues, le plan mode doux que nous avons voté il y a un an est en pleine phase de réalisation, comme l'a dit d'ailleurs monsieur Gilles Vesco. Il n'est pas inutile néanmoins de rappeler quelques-unes de ses principales caractéristiques.

D'abord, il a été élaboré après une large consultation auprès des usagers et de tous les acteurs institutionnels : le Département, la Région, le Sytral, Lyon Parc Auto, la SNCF et tous élus des communes concernées.

Les objectifs fixés sont, à l'échéance 2014, d'amener la part du vélo à 5 % de la part modale puis 7,5 % en 2020, l'objectif étant donc de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre.

30 kilomètres supplémentaires de pistes cyclables sont programmés par an, avec deux caractéristiques principales :

- un réseau cyclable structurant, empruntant plusieurs grands axes de l'agglomération,

- un réseau cyclable secondaire, affiné, permettant une desserte des territoires et des quartiers avec des rabattements vers les différents pôles de transports publics (arrêts de tramway et de bus, stations de métro...).

À l'échéance 2020, le réseau cyclable du Grand Lyon comprendra près de 1 000 kilomètres.

La mise en œuvre de ce plan est donc pleinement engagée et ces individualisations d'autorisation de programme qui nous sont proposées ici en sont une traduction budgétaire.

Beaucoup de choses ont été dites déjà sur ce plan modes doux et je souhaite simplement attirer l'attention de notre assemblée et de nos concitoyens sur quelques réalisations dont l'échéance est annoncée et qui vont véritablement modifier les habitudes de chacun. Je pense à l'axe avenue Félix Faure, rue Jean Jaurès à Villeurbanne jusqu'à Grandclément, un axe de 2,5 kilomètres dont les travaux sont prévus pour cette fin d'année. Je pense, bien évidemment, au pont Morand ou le grand axe structurant du cours Vitton, l'axe Vitton-Roosevelt, qui suivra l'axe cours Emile Zola sur Villeurbanne. C'est très significatif puisque ces grands parcours sont très identifiés dans l'agglomération par les usagers et ils joueront incontestablement un rôle de signal qui provoquera un nouveau développement de l'usage du vélo pour aboutir d'ici quelques années à une agglomération transformée, avec un usage de la voiture plus réduit, moins de gaz à effet de serre, moins de bruit et moins de stress.

Un commentaire pour terminer sur la question posée du rythme des travaux de cette mutation : on peut toujours professer de faire plus et mieux, la posture est assez facile. Je crois néanmoins que, concernant une transformation de cette nature, il faut du temps. Le temps des travaux, d'abord, le temps de l'évolution des mentalités, des habitudes, le temps de l'apprentissage aussi, celui de des cyclistes néophytes et celui des automobilistes qui devront de plus en plus partager leur espace. J'ai la conviction que notre rythme est le bon, soutenu, volontaire mais pas précipité, permettant notamment d'appréhender toutes les questions de sécurité.

Bien évidemment, le groupe Socialiste et apparentés votera cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien, vous avez raison de souligner qu'à la fois, il y a une détermination mais qu'en même temps, nous le faisons dans les conditions raisonnables qui permettent d'assurer la sécurité aux gens à qui nous offrons, par exemple, des contre-sens cyclistes. Moi, je me félicite qu'en l'espace de quatre ou cinq ans, depuis le développement de Vélo'v, nous n'ayons pas vu augmenter le nombre d'accidents sur le territoire de la ville de Lyon. C'est de ma responsabilité de faire en sorte que, dans notre agglomération, nous ayons à la fois

le développement des modes doux mais en même temps une capacité à assurer la sécurité de tous ceux qui utilisent ces modes doux.

Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits (Mme Palleja, MM. Broliquier et Vial),
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président VESCO.

**N° 2010-1645** - déplacements et voirie - Saint Cyr au Mont d'Or - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par la commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**N° 2010-1646** - déplacements et voirie - Saint Genis Laval - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par la commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**N° 2010-1649** - déplacements et voirie - Tassin la Demi Lune - Petits travaux de voirie - Versement d'un fonds de concours par la commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame Roger-Dalbert a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1645, 2010-1646 et 2010-1649. Madame Roger-Dalbert, vous avez la parole.

**Mme ROGER-DALBERT, rapporteur :** Ces trois rapports concernent le versement d'un fonds de concours équivalent au montant du FIC pour divers travaux de renforcement de la mise en sécurité routière concernant les communes de Saint Cyr au Mont d'Or pour un montant de 60 000 €, Saint Genis Laval pour un montant de 78 000 € et Tassin la Demi Lune pour un montant de 74 000 €. Avis favorable de la commission pour ces trois dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. J'ai une demande du groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. PETIT :** Monsieur le Président, mes chers collègues, ce type de rapport nous interpelle car il confirme l'insuffisance des budgets de voirie alloués à nos communes.

En effet, par un tour de passe-passe légal, les communes ont désormais la possibilité de financer, à hauteur du montant de leur FIC, des travaux de voirie complémentaires aux programmes initiaux. Il ne s'agit pas d'un transfert de compétence puisque c'est toujours le Grand Lyon qui pilote ces travaux mais bel et bien d'un transfert financier ! Et l'on peut penser que si les communes commencent à mettre la main au portefeuille pour faire aboutir des programmes de voirie de proximité, c'est que les besoins existent et que le budget principal de voirie du Grand Lyon est insuffisant pour les couvrir.

Nous sommes inquiets de voir apparaître ce type de rapports, tant sur la forme que sur le fond. Nos communes n'ont pas à assumer financièrement les carences du budget principal de voirie du Grand Lyon, dont chacun sait ici qu'il est insuffisant. Vous refusez depuis des années de l'augmenter mais, au final,

vous transférez cette charge sur les communes. C'est donc que vous reconnaissez implicitement que les besoins existent.

C'est d'autant plus choquant que cette pratique rompt le pacte d'égalité entre les communes de notre agglomération car certaines ne pourraient pas mettre la main au portefeuille pour financer ce type de dépenses. Ce sont donc les communes qui en ont les moyens et elles seules qui pourront se payer des "mises en sécurité routière", pour reprendre les termes des rapports. Mais où est donc passée la solidarité intercommunale qui doit prévaloir dans la gestion des budgets ? Tout le monde n'est donc pas logé à la même enseigne dans notre agglomération et nous regrettons que vous encouragiez ce type de démarche qui donne, au final, l'impression de petits arrangements entre communes amies.

Nous en avons déjà fait l'amère expérience en mai 2009, lorsque vous aviez privilégié uniquement les communes qui vous soutiennent dans l'attribution voirie des fonds avancés par l'Etat dans le cadre du plan de relance. Nous en avons fait l'expérience dans bien des endroits de l'agglomération ; je prendrai un exemple comme à Meyzieu où le Grand Lyon a refusé de financer les aménagements du parking du centre aquatique alors même qu'il l'avait fait quelques mois plus tôt au centre aquatique de Décines. Je pourrais continuer cette liste en vous parlant des trottoirs de Saint Priest autour des lignes du tramway qui, là encore, n'ont rien à voir avec ce qui peut se faire dans nos communes car ils sont d'une qualité bien supérieure. Bref, que de mauvais exemples de ce qui ne devrait plus arriver aujourd'hui dans nos agglomérations. Ces petites mesquineries devraient, une fois de temps en temps, faire la une des journaux, juste pour voir la réaction des gens.

En attendant, notre groupe votera désormais contre ce type de rapport qui encourage un mélange des compétences et des financements néfaste au bon fonctionnement de nos institutions.

**M. LE PRÉSIDENT :** Est-ce que vous privilégiez, dans l'attribution des crédits, les communes amies ?

**M. le Vice-Président ABADIE :** Monsieur le Président, comme vous le savez, la loi du 13 août 2004 a en effet permis aux communes qui le souhaitent de verser un fonds de concours pour contribuer à la réalisation, au fonctionnement d'un équipement. Je rappelle que cette loi s'applique aussi aux autres collectivités et aux syndicats qui peuvent pratiquer de la même façon.

Je vous rappelle -et vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur Petit- que le montant de ces fonds ne peut être supérieur au FIC et le montant global de ce FIC est de plus de 5 M€. Aujourd'hui, la participation des communes représente à peine 10 %. Alors, c'est vrai, la question que vous posez est de dire : "Est-ce que le budget de la voirie est suffisant ?" Non ! En tant que Vice-Président à la voirie, je vous dirai non ! Mais, comme tous nos collègues Vice-Présidents, nous sommes solidaires. Nous avons un budget global puisque nous avons souhaité ne pas augmenter nos impôts. Nous avons un budget qui est fixé, cantonnons-nous à ce budget ! Et nous essayons, dans la mesure du possible, d'être équitables vis-à-vis des communes.

En 2006, une des premières communes qui a commencé était celle de Feyzin ; aujourd'hui, six communes ont demandé de participer à ces fonds de concours. Vous l'avez rappelé aussi, c'est surtout dans le cadre de la sécurité et de l'accessibilité car il faudrait, je dirai, des fonds sans fond pour arriver à pouvoir faire sur l'ensemble de notre territoire. Il y a bien une volonté politique des communes d'accentuer leur aide pour la sécurité et l'accessibilité.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien, monsieur Abadie. Il n'y a pas d'arrangements entre petits amis. Il y a simplement des budgets que nous votons qui font qu'ensuite, nous sommes obligés de répartir ces fonds et donc, même si les besoins sont immenses, nous ne pouvons pas augmenter le budget de la voirie, celui du logement, celui de l'économie, etc.

Monsieur Petit, le jour où vous me direz : "Monsieur Collomb, augmentez les impôts !", je pourrai peut-être prendre vos propos en compte parce que vous serez solidaires de l'augmentation d'impôt.

**M. PETIT :** C'est le Grand Lyon qui a la compétence, pas les communes.

**M. LE PRÉSIDENT :** On vient de vous répondre ici, monsieur Petit. Donc je mets les dossiers aux voix et nous continuerons comme nous le faisons depuis 2004.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge, Calvel, Imbert A. (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits (Mme Palleja, MM. Broliquier et Vial),
- contre : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi, Barge, Calvel, Imbert A. qui ont voté pour),
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : Mme ROGER-DALBERT.

---

**Désignation d'un représentant suppléant au sein du  
comité syndical du Syndicat mixte pour  
l'aménagement et la gestion du Grand parc Miribel-Jonage  
(SYMALIM)  
(dossier n° 2010-1659)**

**Résultats du vote**

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous donne le résultat du vote :

- bulletins trouvés dans l'urne.....	131
- blancs ou nuls .....	19
- suffrages exprimés .....	112
- majorité absolue .....	57

Ont obtenu :

- M. Jean-Christophe Darne .....	97 voix
- M. Llung.....	1 voix
- M. Forissier.....	1 voix
- M. Huguet.....	1 voix
- M. Vincent .....	1 voix
- M. Turcas.....	2 voix
- Mme Vessiller .....	9 voix

*(VOIR annexe 2 page ??? -procès-verbal d'élection-).*

Monsieur Jean-Christophe Darne ayant obtenu la majorité absolue est désigné.

---

**N° 2010-1652 - développement économique - Attribution d'une subvention à l'association "Les Lyonnais de New York" pour l'année 2010 - Direction des relations internationales -**

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1652. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DACLIN**, rapporteur : Monsieur le Président, ce rapport concerne la présence du Grand Lyon aux Etats-Unis, pays qui, comme vous le savez, est un pays stratégique. Et, à l'intérieur de ce pays, nous considérons New York comme une ville particulièrement essentielle.

Comme les relations institutionnelles entre villes ne sont pas très courantes aux Etats-Unis, nous avons décidé d'utiliser le principe de réseaux et donc nous avons soutenu l'association "Les Lyonnais de New York" qui, aujourd'hui, regroupe 450 membres actifs et 600 membres associés ou sympathisants. C'est aujourd'hui la plus grande association de Français aux Etats-Unis. Son action est principalement économique. Elle est également active auprès des médias et nous avons, au niveau touristique, beaucoup de retombées dans les médias new-yorkais. De plus, elle va sur des domaines comme le sport dans la ville puisqu'elle a aidé cette association à travailler avec une association de Harlem. Donc effectifs et activités plutôt en progression.

Avis favorable de la commission sur ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Verts.

**Mme BAUME** : Monsieur le Président, chers collègues, comme à l'accoutumée et comme indiqué en commission développement économique, en ces temps d'argent public rare, en ces heures où tant de structures associatives, coopératives et autres partenaires nous sollicitent, il nous semble que ces 55 000 € pourraient soutenir d'autres activités localement et durablement en étant affectés autrement. C'est pourquoi nous votons contre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Vous la faites sobre ! Le groupe Centriste et démocrate.

**M. AUGOYARD** : Merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, en mai dernier, vous nous proposiez déjà la même délibération. Elle a été retirée peut-être après un mouvement de fronde qu'on a pu percevoir dans quelques rangs de cette assemblée et nous pensions naïvement que cette délibération serait soit abandonnée, soit modifiée pour prendre en compte les éléments dont tout le monde sait qu'ils gênent. Il n'en est rien, à part quelques guillemets, rien n'a changé. Permettez-moi donc de redire ce que j'avais prévu de dire en mai dernier.

Ce dossier est emblématique d'une méthode. On affiche, on dépense, pourvu que ça se sache. Tant pis si ce n'est pas efficace et tant pis si ce n'est pas l'urgence !

Ce dossier est récurrent. Sur votre proposition, le Grand Lyon finance depuis 2004 l'association des Lyonnais de New York à un rythme annuel de 55 000 € constituant, par ailleurs, l'essentiel de leurs recettes. Depuis 2004 et avec le projet de délibération qui nous est resoumis ce soir, ce sont 315 000 € que nous aurons versés pour des actions dont nous avons du mal à percevoir le retour sur investissement !

La structure des recettes de l'association n'évolue pas. Pourquoi la part des autres membres n'augmente-t-elle pas ? Cette structure n'attire-t-elle donc pas ? Dans la délibération de 2004, vous estimiez que 3 000 personnes pouvaient être concernées par ce réseau. Aujourd'hui, vous nous annoncez 450 membres et 600 contacts sur la liste de diffusion. Soyons bons joueurs, au fil des délibérations, on nous annonce tout de même une légère augmentation du nombre des membres. mais leur part dans les recettes n'augmente pas. Pourquoi ?

Prenons le bilan des activités de 2009 tel qu'il nous est présenté dans la délibération : les activités de lobbying et de rencontres

ont certainement un intérêt. Vous trouverez toujours l'exemple de telle ou telle entreprise qui a réussi à décrocher un contrat pour justifier la subvention. Mais la somme allouée paraît dantesque pour cela !

Les 55 000 € du Grand Lyon comprennent aussi l'édition de l'annuaire 2010 des acteurs économiques des Lyonnais de New York. Il a d'ailleurs été distribué en commission en mai dernier. Suite aux interrogations de certains membres de la commission, on a pu comprendre que ce sont les services du Grand Lyon qui ont réalisé cet annuaire. Un annuaire par ailleurs très utile à New York puisque entièrement en français ! Dans cet annuaire, pas de lien vers l'ADERLY, pas non plus de présentation de l'association ni de mot du Président. Par contre, un magnifique édito de notre Vice-Président aux relations internationales et, là, la confusion des genres nous gêne.

Je passerai sur les sorties culturelles des membres de l'association, dont je ne crois pas, même si elles sont sans doute très enrichissantes, qu'elles soient dans la vocation du Grand Lyon et dont je ne crois pas non plus qu'elles participent au développement économique de notre agglomération.

Oui, mes chers collègues, on a tendance parfois à oublier que le Grand Lyon est une communauté d'investissement et non pas d'accompagnement de la gestion. Le tableau des dépenses de l'association nous montre que nous finançons une structure qui ne consacre qu'à peine la moitié de ses ressources à des actions de promotion et de communication, dont on se sait d'ailleurs pas si elles sont totalement orientées vers l'extérieur de l'association. Est-ce raisonnable ? Chaque euro que nous versons doit avoir un effet de levier et rapporter davantage à notre agglomération, à ses habitants et à ses acteurs économiques.

Monsieur le Président -et là je rejoindrai Emeline Baume-, en ces temps de crise, particuliers, entreprises, collectivités, même l'Etat doivent faire des choix sur leurs dépenses. Un homme d'Etat qui vous inspire sans doute a dit : "Gouverner c'est choisir". Nous avons choisi. Pour la plupart d'entre nous, il faudrait plutôt renforcer la visibilité internationale du label ONLYLYON que de financer des associations par ci par là.

Enfin, fidèles à la tradition démocratique de notre groupe que vous connaissez bien, les membres du groupe Centriste et démocrate voteront en conscience sur ce dossier.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Synergies-Avenir.

**M. GALLIANO** : Monsieur le Président, chers collègues, mesdames, messieurs, ce dossier, c'est l'opportunité pour notre groupe d'émettre un vœu qui, nous l'espérons, ne restera pas pieux. Mais vous avez compris que ce vœu dépasse largement le dossier. Cela concerne toutes les subventions du Grand Lyon pour les associations qu'elles soient économiques, culturelles ou touristiques.

Déjà l'année dernière, nous nous interrogeons sur la pertinence de sommes versées aux associations, de participations financières et autres. Entendons-nous bien, nous ne remettons pas en cause le bien-fondé de cela. Nous savons très bien que certaines associations ou instances remplissent des actions que nous pourrions assimiler à de véritables services publics.

En ce qui concerne les actions de l'association des Lyonnais de New York par exemple, il est invoqué sa contribution au rayonnement de notre agglomération et son réseau. Pourquoi

pas ? Sans doute chacun pourrait trouver un exemple qui alimenterait cette thèse. Mais notre participation a-t-elle un réel effet de levier ? S'inscrit-elle dans la durée ? Les exemples ne sont-ils pas de simples épiphénomènes ? Ou est-ce juste le fait de pallier certaines carences de gestion ou de faire réaliser des économies au bénéficiaire. Je sais, mes mots peuvent vous apparaître provocateurs. Cependant, là est la question !

La participation à des événements réputés "majeurs", à des opérations de coopération décentralisée, le subventionnement du Grand Lyon à des associations doivent être gouvernés par une méthode et des objectifs déterminés. Pouvoir en connaître le retour en termes qualitatifs et quantitatifs est totalement légitime de la part d'un financeur. Car nous avons la responsabilité de gérer de l'argent public, faut-il le rappeler. Nous constatons que certains organismes voient leurs financements renouvelés chaque année. Leur action est-elle toujours aussi pertinente ? Ne faudrait-il pas revoir notre position ou la faire évoluer, en concertation avec lesdits organismes ? Etre actifs et participatifs et proactif plutôt que simple tirelire ?

En d'autres termes, nous aimerions pouvoir prendre connaissance d'un audit ou d'une évaluation *ex ante*. En général, monsieur le Président, elles sont très bien faites, ce qui nous permet de prendre des décisions sur les dossiers mais nous insisterions sur l'*ex post*, c'est-à-dire après et dans le suivi des années qui suivent l'opération que l'on a financée afin d'exercer notre rôle d'élus quant au choix qui présiderait le financement de telle ou telle instance.

Ces évaluations seraient bien entendu indépendantes des rapports d'activités annuels obligatoirement fournis. Il ne s'agit pas de faire tomber un couperet, de trancher pour réaliser de fausses économies, non, bien sûr, mais d'envisager une véritable politique de partenariat actif où chacun remplirait son rôle en assumant ses responsabilités. Évaluer c'est se donner la possibilité de réorienter notre champ d'intervention en fonction des besoins tout en gardant à l'esprit l'intérêt général.

Nous ne voulons pas douter des critères qui gouvernent les choix de financement jusqu'à présent. Une évaluation des actions des instances concernées serait un outil fondamental pour mesurer l'impact et les retombées pour le Grand Lyon. Cela contribuerait également à une meilleure lisibilité de son action et une plus grande transparence des fonds publics utilisés pour nos concitoyens et un outil d'aide à la décision pour nous, élus.

Aussi, nous souhaitons vivement que soit mise en place une cellule d'évaluation, selon des seuils et critères déterminés, pour les opérations et organismes que finance notre Communauté urbaine. Ceci nous permettrait d'apporter des réponses aux nombreuses interrogations soulevées et peut-être d'anticiper sur des polémiques souvent vaines voire stériles.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

**M. THÉVENOT :** Monsieur le Président, mes chers collègues, une fois de plus, ce dossier revient vers nous, un tout petit peu plus argumenté cette fois mais il est vrai qu'il suscite tout de même quelques interrogations, non seulement au sein de notre groupe comme l'année passée mais chez d'autres groupes également.

Je ne doute pas que l'association des Lyonnais de New York comporte des gens de valeur et des gens sympathiques en son

sein mais le programme qui nous est donné fait tout de même apparaître quelques légèretés : des mondanités, des dîners-débats, des réunions pour des échanges de cartes de visite ; je m'attendais presque à trouver un bal au Plaza que vous auriez pu inaugurer.

Il serait pourtant utile et bon qu'après six années de subventions, nous ayons un bilan de l'efficacité et des résultats des actions entreprises par l'association, soutenues financièrement et assez largement par le Grand Lyon. Un seul exemple pourrait être pris : combien de lignes consacrées dans le *New York Times* et dans le *New York Daily News* à l'association des Lyonnais de New York et ses actions depuis six ans ? Nous pourrions également appliquer ce ratio "coût-efficacité" aux déplacements que vous avez entrepris cet été sur la Côte Ouest des Etats-Unis. Combien de lignes dans le *Los Angeles Times* ou le *San Francisco Chronicle* ?

Bien sûr, ce dossier et ces déplacements s'inscrivent dans une volonté de rayonnement international du Grand Lyon et nous ne pouvons qu'y souscrire ! Encore faudrait-il que cette volonté traduise une stratégie qui existe, en référence à des critères autres que celui aussi vague du rapport à l'humain qui est évoqué dans le texte de la délibération de ce soir.

Pour ces raisons, notre groupe votera contre parce que nous pensons que si le rayonnement international de la ville de Lyon et du Grand Lyon est important, il faut que l'on puisse l'apprécier sur des critères mesurables et, sans être exhaustif, je voudrais évaluer les actions entreprises à l'aune de sept critères :

- le premier d'entre eux -mais nous en sommes exclus-, pour une ville internationale, c'est d'être capitale d'Etat ; mettons-le de côté ;

- le second, généralement admis, ce sont des liaisons aériennes extracontinentales à partir de la ville. On a vu ce qu'il est advenu de Lyon-New York. Il existe encore Lyon-Montréal l'été grâce à Air Transat mais, pour le reste, nous n'avons pas de liaison aérienne extracontinentale ;

- une ville internationale c'est aussi une ville qui abrite le siège d'organismes internationaux. Alors, depuis de longues années, il y a le Centre international de recherche sur le cancer mais les sièges que nous avons décroché depuis ce sont Interpol (Francisque Collomb), Euronews (Raymond Barre) ;

- autre critère : être le siège d'événements internationaux majeurs. Il y a en a eu un à Lyon, le G 7 (Raymond Barre). Pas de jeux olympiques, comme à Munich en 1972 ou à Barcelone en 1992, pas de Championnat du monde d'athlétisme ou de Championnat d'Europe, même récemment -comme cela a été le cas à Barcelone- ;

- le rayonnement économique par la présence de sièges sociaux ou de marques ou d'activités mondialement reconnues. Cela a été le cas du temps de Berliet, de Mérieux mais aujourd'hui, quel bilan pouvez-vous nous présenter depuis 2001 en la matière ?

- sixième critère, le rayonnement culturel de dimension internationale : qu'est-ce que l'on a ? La Biennale de la danse (Francisque Collomb, Joannès Ambre), Lyon, patrimoine mondial de l'Unesco (Raymond Barre), le Plan Lumière de la ville de Lyon (Michel Noir). Je mets à votre crédit la création récente du festival Lumière, dont d'ailleurs, on souhaite qu'il grandisse.

- autre chose, il faut que Lyon ait la capacité d'être une capitale touristique et dotée d'équipements hôteliers et d'accueil de classe internationale. La Cité internationale, c'est le résultat des actions de vos prédécesseurs, vous l'avez poursuivie et on prend acte évidemment de la création de la Salle 3000. Mais enfin, tout de même, depuis 2001, le résultat n'est pas mirobolant !

Je souhaiterais conclure sur une phrase d'Antoine Riboud qui s'y connaissait en matière de rayonnement international : "Une ville internationale est une ville qui intéresse le monde". J'ai le sentiment que vous vous intéressez plus au monde que le monde ne s'intéresse à nous.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Votre intervention est à votre image, monsieur Thévenot. Monsieur le Vice-Président Daclin, vous avez quelques mots à ajouter ?

**M. le Vice-Président DACLIN :** Je voudrais tout d'abord me féliciter de l'intervention de monsieur Galliano, tant il est vrai que nous avons besoin de contrôles, contrôles que nous avons développés sur des organismes comme l'Office du tourisme, comme l'Aderly. Des contrôles sont faits régulièrement tous les deux ans. De la même manière, nous avons soumis à contrôles certaines opérations de coopération décentralisée que nous avons réalisées, une à Porto Novo, une autre à Bamako, quand toutes les deux étaient auditées. Donc je ne peux que me féliciter de votre approche et adhérer à vos propos.

Sur le reste, je crois qu'on sait bien que, quand on a une stratégie qui en l'occurrence est une stratégie clairement dictée par une caractéristique aux Etats-Unis, qui est la caractéristique de la faiblesse de l'action possible avec les institutions. On est rarement reçu par des institutions. On a Philadelphie qui est dans le réseau Lucie mais alors que ce qui nous intéresse, c'est la stratégie, cela a été de créer véritablement un réseau sur lequel on peut s'appuyer. Alors, on peut brocarder ce que l'on veut, les échanges de cartes de visites, ce sont des gens d'affaires qui se rencontrent, entre entreprises lyonnaises et entreprises new-yorkaises. Actuellement, il y a une liste de 450 personnes de tous secteurs d'activités. Si vous êtes dans la pharmacie, dans la culture, dans le textile, vous avez des gens que vous pouvez contacter et qui se mettent à votre disposition.

Je crois que cela peut sembler ridicule pour certains, *de facto*, il y a des entreprises qui s'en servent. A la commission -vous y étiez-, il y a trois témoignages de personnes qui connaissaient des entreprises qui avaient fait du business aux Etats-Unis grâce aux Lyonnais de New York.

Le reste est pour moi de la littérature et je suis entièrement d'accord avec vous, monsieur, pour que l'on soumette un contrôle, un audit de cette association qui le mérite, comme toutes les associations avec lesquelles on travaille.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vais dire quelques mots.

D'abord, ne pas prendre les choses "par le petit bout de la lorgnette" en disant qu'il y aurait des petites associations qui, à Lyon, le mériteraient plus et, dans ces temps de crise, qu'il faudrait abandonner toutes actions extérieures. Mes chers amis, mes chers collègues, si nous faisons cela, permettez-moi de vous dire que nous accroîtrions la crise à Lyon. C'est en allant à l'étranger, en accompagnant un certain nombre d'entreprises lyonnaises à l'étranger, en faisant venir un certain nombre d'entreprises internationales à Lyon que nous faisons en sorte que Lyon se développe.

Je vois bien que monsieur Thévenot n'a pas vu que Lyon s'était développée depuis quelques années. Mais il lui suffit de lire une nombreuse littérature sur les classements de Lyon à l'international -et il y a au moins quatre à cinq instituts qui font maintenant les classements réguliers- pour voir que Lyon se développe d'année en année et qu'effectivement, elle commence à prendre place parmi les villes qui comptent au niveau européen mais aussi au niveau international.

Par exemple, je recevrai prochainement une délégation d'investisseurs japonais qui veulent investir au Confluent. Je ne sais pas si cela marchera. Simplement, je dis que ces Japonais ont repéré le Confluent dans le domaine du photovoltaïque pour que l'on puisse aussi favoriser un certain nombre d'entreprises françaises et faire en sorte que l'on ne soit pas uniquement les sous-traitants de l'international.

J'essaie d'avoir une approche équilibrée du développement français, comme vous m'y invitez souvent, et je vais essayer de mentionner un certain nombre de choses. Pour les liaisons aériennes, les choses sont simples. J'ai eu par exemple une réunion tout à l'heure chez le Préfet, où nous parlions avec le Président du Conseil général, le Président de la Région du développement de l'aéroport -c'était autour des gares mais la question connexe est venue sur le développement de Saint-Exupéry-. Je leur disais : "Ce n'est même pas en ajoutant un ou deux trains par jour que l'on développera l'aéroport, c'est le jour où, à Paris, on décidera qu'au lieu de tout concentrer sur Roissy, on mettra aussi à Lyon un certain nombre d'autres destinations". Je pense que cela viendra dans les prochaines années, pas dans les deux ou trois ans mais dans les années futures. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, quand vous regardez le développement d'un certain nombre d'aéroports qui sont gigantesques, que ce soit Roissy ou que ce soit Heathrow, vous vous apercevez que le service rendu à ceux qui passent par ces aéroports tend à devenir de moins en moins grand et vous avez, en général, quand vous passez par Roissy ou par Heathrow dans votre correspondance, la crainte de perdre vos bagages parce qu'ils sont devenus tellement tentaculaires qu'aujourd'hui, il devient impossible de les faire fonctionner.

Sur les organismes internationaux, j'avais par exemple dit au Président de la République qu'une grande institution internationale comme Interpol voulait localiser de nouvelles activités à Lyon. Pendant trois ans, le dossier n'a pas été instruit. Pendant trois ans, le Gouvernement n'a pas mis un euro et donc très logiquement, au bout de trois ans, il y a eu une réunion internationale à Singapour et Singapour a dit : "Nous mettons 20 millions de dollars sur la table". Effectivement, c'est plutôt allé à Singapour. Donc je pourrais renvoyer la question : comment faire en sorte que dans notre pays, on puisse localiser un certain nombre de grandes institutions ?

Sur le développement économique global, vous oubliez, mon cher collègue, les pôles de compétitivité aujourd'hui. D'ailleurs, allez demander aux industriels de la région, aux gros industriels que vous avez cités, s'ils trouvent plutôt que la coopération avec le Grand Lyon, et en particulier depuis 2001, est une coopération positive. Je n'en connais pas beaucoup -et d'ailleurs c'est votre problème- qui disent le contraire et qui effectivement portent l'action qu'on développe à l'international.

Comme nous sommes allés aux Etats-Unis, monsieur Galliano, puisqu'il était un peu critique sur les Lyonnais de New York, a pu voir ce que nous faisons aux Etats-Unis, si l'on était reçu par des gens de troisième niveau ou si on allait effectivement dans des grandes entreprises internationales qui peuvent avoir quelque influence sur la destinée de Lyon.

J'irai prochainement en Chine et au Japon où nous allons rencontrer un certain nombre d'entreprises japonaises déjà présentes dans la région, qui vont continuer à y investir et donc par exemple, l'an prochain, nous aurons peut-être, grâce à une visite que nous avons faite il y a deux ans, l'Université de Tokyo qui est une des plus grandes universités du monde, qui fait chaque année un événement à l'étranger, donc à travers l'ensemble des villes universitaires du monde et qui, l'an prochain, le fera avec le PRES de Lyon à Lyon.

Voilà un certain nombre de points sur la politique générale.

Sur les Lyonnais de New York, je sais par exemple que, quand je lisais cet été *The Lost Symbol* de Dan Brown et que, tout d'un coup, j'ai vu apparaître, au détour d'une phrase, Daniel Boulud, restaurateur bien connu à New York, Président des Lyonnais de New York et qui permet de vendre la ville de Lyon et qui apparaissait au détour d'une phrase, c'était le seul Français, vous voyez, qui était cité dans un bouquin qui fait cinq cents pages, qui n'est pas consacré même spécialement à New York mais à Washington. Cela c'est une petite référence par exemple du pouvoir que peut avoir ce genre de liaison.

Je sais par exemple que si Guy Walter va faire, avec le soutien du ministère de la culture, un mois de la France et de Lyon à New York, c'est à la bibliothèque de New York, par l'intermédiaire des Lyonnais de New York qui nous avaient invités il y a deux ans.

Je sais que les grandes expos qui sont aujourd'hui au musée de Lyon se font parce qu'un certain nombre de collectionneurs américains et de musées américains que l'on a connus par les Lyonnais de New York nous prêtent un certain nombre de tableaux, ce qu'ils ne font pas partout en France ni même en Europe.

Voilà, je crois que cette politique c'est un tout et si aujourd'hui 83 % des Lyonnais l'approuvent, tout de même, ils ne sont pas tout à fait aveugles. Voyez, il y a une dimension objective à ce qu'ils approuvent une politique que nous menons ensemble depuis 2001.

Je vais mettre aux voix cette subvention :

- pour : groupe Socialiste et apparentés - MM. Assi, Barge et Calvel (Ensemble pour le Grand Lyon) - groupes Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Mme Palleja (Non inscrits),  
 - contre : groupes Ensemble pour le Grand Lyon sauf MM. Assi, Barge et Calvel qui ont voté pour) - Les Verts (sauf MM. Buna et Charles qui se sont abstenus),  
 - abstentions : MM. Buna et Charles (Les Verts), MM. Brolquier et Vial (Non inscrits).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président DACLIN.

**N° 2010-1655** - développement économique - Réseau Afric Partners - Organisation du 10<sup>e</sup> forum économique Europe-Afrique - Année 2010 - Attribution d'une subvention à l'Agence de développement des entreprises en Afrique (ADEA) - Direction des relations internationales -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1655. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DACLIN, rapporteur** : Monsieur le Président, j'ai encore une association. Je voudrais rassurer monsieur Thévenot : nous avons eu un très bel article dans le *New York Times*, je pourrais vous le fournir si vous le voulez.

Je présenterai une deuxième délibération très intéressante parce qu'elle rentre dans l'approche, extrêmement pragmatique, de notre action internationale. Il s'agit d'une association qui aide les entreprises lyonnaises et rhône-alpines à faire des affaires avec des entreprises des pays africains. Cela rentre tout à fait dans l'axe délibéré de notre politique internationale : développer les coopérations décentralisées vers la thématique économique.

Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. J'ai trois minutes pour le groupe Les Verts.

**Mme BONNIEL-CHALIER** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, concernant le soutien que la Communauté urbaine souhaite apporter à l'Agence de développement des entreprises en Afrique (ADEA) pour l'organisation du 10<sup>e</sup> forum économique Europe-Afrique en 2010, nous avons quelques remarques et une réserve.

Nous pensons tout à fait intéressant que ce prochain forum soit dédié aux problématiques de l'eau et de l'énergie. Il va sans dire que ces questions sont essentielles pour les pays africains comme pour les pays européens : en Europe, c'est de la réduction de notre empreinte écologique dont il s'agit et de notre contribution aux objectifs 2020 de réduire les gaz à effet de serre ; en Afrique, c'est une question de survie. L'eau est une ressource vitale encore trop inégalement partagée. Le développement des énergies renouvelables est une condition de développement économique et social première pour les peuples.

Nous aurions aimé que ces orientations soient plus clairement affichées dans la délibération, tant il est facile d'évoquer de manière incantatoire les objectifs du millénaire pour le développement sans préciser comment les atteindre. Nous savons tous que les ressources en eau et en énergies sont créatrices de conflits en Afrique, que les pays du Nord ont eu des positions prédatrices pendant des siècles qui ont déséquilibré tant les écosystèmes que les systèmes sociaux et que les mauvaises pratiques demeurent.

L'orientation économique de ce forum nous amène à une autre remarque : la délibération présente les pays africains plus comme des marchés à conquérir dans une compétition internationale pour faire du business que comme des partenaires pour une coopération partagée. D'autres échanges économiques sont possibles, nous le savons bien, éthiques et équitables, permettant aux populations de développer leurs propres ressources et de permettre aux habitants des pays africains de retrouver espoir et d'éviter de grossir les rangs des immigrés si mal reçus en France par le Gouvernement actuel.

Nous ne doutons pas des valeurs que portent les élus du Grand Lyon. Nous voterons donc ce dossier en attendant la prochaine évaluation de ces actions.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Donc il faudra évaluer mais faire attention qu'il n'y ait pas la moitié du Grand Lyon qui passe son temps à évaluer l'autre parce que cela diminuerait l'impact et l'efficacité réelle.

Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne (sauf M. Touleron qui s'est abstenu) - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits (Mme Palleja, MM. Brolquier et Vial),  
 - contre : néant,  
 - abstention : M. Touleron (groupe Gauche alternative, écologique, citoyenne).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président DACLIN.

**N° 2010-1676** - développement économique - Evénements internationaux - Attribution d'une subvention à la Fédération Française de Tennis pour l'organisation de la demi-finale de la Coupe Davis 2010 à Lyon, les 17, 18 et 19 septembre 2010 - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégie économiques -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Barral a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2010-1676. Monsieur Barral, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BARRAL, rapporteur** : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, cette délibération propose l'attribution d'une subvention à la Fédération Française de Tennis. En effet, notre agglomération a la chance d'accueillir la demi-finale de la Coupe Davis opposant l'équipe de France à l'équipe d'Argentine les 17,18 et 19 septembre prochain. Je crois que chacun se souviens de la finale de 1991.

Cet événement sportif de premier plan, événement grand public de notoriété internationale, est un excellent vecteur de communication et un très bon levier économique et touristique pour notre agglomération. L'engouement pour cette manifestation en atteste puisque l'on peut déjà noter la semaine dernière plus de 1 500 chambres louées et une billetterie pratiquement bouclée. Il faudrait aussi compter sur la moitié du budget d'organisation dépensé localement.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Le groupe Les Verts.

**M. Bruno BERNARD** : Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, nous nous réjouissons que cette demi-finale de Coupe Davis, opposant l'équipe de France de tennis à l'Argentine, ait lieu du 17 au 19 septembre à Lyon. Tous les amoureux de sport se souviennent encore de la finale de 1991 où l'équipe de France, dirigée par Yannick Noah, avait battu les Etats-Unis au palais des sports de Lyon.

Pour l'organisation de cette demi-finale, le palais des sports est mis gratuitement à disposition par la ville de Lyon, ce qui représente une aide indirecte d'environ 100 000 €. En plus, il est demandé à la ville de Lyon et au Grand Lyon de verser 100 000 € chacun, soit un total d'aide publique de 300 000 €.

Les comptes 2009 de la Fédération Française de Tennis sont excellents avec 170 M€ de produits et un résultat net après impôts de plus de 8 M€. Il y a notamment 39 M€ de recettes pour les droits télé et 67 M€ de recettes pour la publicité.

Le budget prévisionnel de la manifestation présenté dans cette délibération a besoin de 200 000 € de subvention pour être à l'équilibre. Ce budget ne semble pas correspondre à la réalité. Si toutes les dépenses sont intégrées, y compris 200 000 € pour

rétribuer les joueurs de cette équipe de France, les recettes sont incomplètes et n'intègrent pas les droits télé.

Tout cela pour dire que la FFT se porte bien et qu'elle n'a nul besoin de subventions pour l'organisation de la Coupe Davis. Alors pourquoi devrions-nous voter cette délibération ? Nous notons d'ailleurs que cette délibération est bien tardive pour une manifestation qui, quel que soit notre vote ce soir, aura lieu à Lyon dans moins de deux semaines. Si Lyon est choisie pour ce type d'événements, c'est avant tout par rapport à l'attrait et aux équipements de la ville et de l'agglomération.

Si la FFT, qui n'en a pas besoin, exige de l'argent des collectivités publiques pour organiser des rencontres internationales, il faut rapidement que les différentes villes pouvant accueillir ce type d'événements se concertent pour mettre fin à ces demandes injustifiées. Le Grand Lyon, comme les autres collectivités, a d'autres priorités que celle d'augmenter le résultat financier de la FFT.

En acceptant de payer pour que l'organisation de rencontres internationales ait lieu à Lyon, on risque de créer d'autres demandes de subventions. L'équipe de France de basket-ball a joué plusieurs matchs internationaux fin août à Villeurbanne ; aurait-elle dû demander une subvention au Grand Lyon ? Lorsque l'équipe de France de football reviendra jouer à Lyon, allons-nous verser une subvention à la Fédération Française de Football ?

Tout cela, pour dire, en conclusion, monsieur le Président, et en toute sobriété, que nous émettons les plus vives réserves sur cette délibération que le groupe des Verts ne votera pas.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Ensuite, le groupe Communiste et intervention citoyenne.

**M. PLAZZI** : Monsieur le Président, chers collègues, une subvention de fonctionnement de 100 000 € nous est demandée pour l'organisation de la demi-finale de la Coupe Davis qui aura lieu à Lyon dans une quinzaine de jours, où s'affronteront les équipes de France et d'Argentine.

Notre groupe ne peut que saluer et se réjouir de l'organisation d'un tel événement sportif au sein de notre agglomération, auquel 160 nations se sont engagées. La volonté politique des services et de notre assemblée pour se saisir de ce dossier sera payante, à l'inverse des réticences des Conseils régional et général. En effet, dans un premier temps, de bonnes retombées économiques vont alimenter les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration au sein du Grand Lyon. Puis l'organisation -nous la pensons réussie- de cette demi-finale contribuera à façonner l'image d'une agglomération capable de participer, d'organiser ou d'accueillir de grands événements à grande réputation. Voilà qui rassurera en quelque sorte notre collègue Thévenot qui se souciait du rayonnement international de notre agglomération.

Enfin, ceci, tout en associant les clubs de tennis locaux, permettra de mettre en avant et faire la promotion, auprès des habitants du Grand Lyon, de cette discipline sportive dans laquelle notre équipe nationale fait et continue de faire honneur en accédant à cette demi-finale à Lyon. Une ville qui a, par ailleurs, un bon passé "tennistique" et l'on peut regretter la fin du Grand Prix de Tennis de la ville de Lyon. Rappelons, par ailleurs, que c'est la cinquième fois que Lyon accueille une étape de la Coupe Davis, dont la fameuse finale, remportée en 1991 par Yannick Noah, capitaine de cette équipe.

Notons tout de même que, pour les financements du sport amateur, les collectivités prennent les devants et donnent du résultat face à une politique d'Etat inexistante et pas tout à fait exemplaire. Souhaitons que les valeurs du sport amateur traversent celles du sport professionnel !

Nous espérons donc avoir l'occasion de féliciter les "nouveaux mousquetaires" pour leur parcours et leur future victoire du dixième Saladier.

Notre groupe votera cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Simplement deux mots. Je veux reconnaître à monsieur Bernard une certaine constance. Un certain nombre de ses amis sont contre les Jeux olympiques à Annecy, contre les événements sportifs qui pourraient se faire à Lyon, contre le Grand stade. Alors évidemment, c'est une certaine ligne ! Il sait que je ne la partage pas et que nous sommes une majorité à ne pas la partager.

Un jour, il m'est arrivé de dire qu'avec de telles politiques, on finirait, si ces politiques étaient un jour majoritaires, à avoir l'Albanie en France. Je retire ce mot parce que l'ambassadeur d'Albanie m'a dit que c'était trop pour l'Albanie -je pensais évidemment à l'Albanie d'Enver Hodja, plus qu'à l'Albanie moderne-. Mais je pense tout de même qu'il faut un peu réfléchir sur ce que des politiques qui aboutiraient à faire en sorte qu'il n'y ait plus de visibilité à l'échelle internationale dans le domaine culturel, dans le domaine sportif, où l'on dirait simplement : "Small is beautiful !". On dirait : "Mais pourquoi pas le petit artiste local qui, lui, pourrait le faire ?" Non, c'est dans le développement de grands événements culturels que, par exemple, le petit artiste local finit par se développer ! Donc il n'y a pas de contradiction entre les deux ! Il y a une profonde complémentarité. Donc on continuera dans la politique que l'on a menée et qui finalement ne réussit pas trop mal.

Je mets donc aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - MM. Buna et Charles (Les Verts) - groupes Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche-Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits (Mme Palleja, MM. Broliquier et Vial),  
- contre : néant,  
- abstentions : Mme Perrin-Gilbert (Socialiste et apparentés) - groupe Les Verts sauf MM. Buna et Charles qui ont voté pour).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président DACLIN.

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents*

### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

**N° 2010-1643** - Irigny - Vernaison - Charly - Requalification du Chemin des Flaches - Lancement de la concertation préalable - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur Vial comme rapporteur du dossier numéro 2010-1643.

**Mme la Vice-Présidente DAVID rapporteur en remplacement de M. VIAL absent momentanément** : Monsieur Vial étant parti, il m'a demandé de le remplacer. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DAVID, en remplacement de M. VIAL absent momentanément.

**N° 2010-1647** - Saint Romain au Mont d'Or - Requalification de la rue du Charroi - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Grivel rapporte le dossier numéro 2010-1647. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

**M. GRIVEL, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. GRIVEL.

**N° 2010-1648** - Sathonay Village - Requalification de la rue du professeur Perrin - Individualisation d'autorisation de programme - Direction de la voirie -

**N° 2010-1662** - Lyon 4° - Lyon 9° - Réalisation du pont Schuman sur la Saône - Indemnisation des concurrents et des membres libéraux du jury - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre - Autorisation de signer le marché - Direction des grands projets -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Alain Imbert a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1648 et 2010-1662. Monsieur Imbert, vous avez la parole.

**M. Alain IMBERT, rapporteur** : Ces deux rapports ne sont pas tout à fait du même niveau puisqu'il s'agit de la requalification de la rue Perrin à Sathonay Village et de la réalisation du Pont Schuman entre Lyon 1<sup>er</sup> et Lyon 4°. Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

**N° 2010-1650** - Vaulx en Velin - Carré de Soie - Aménagement des voiries du pôle de loisirs - Marché de maîtrise d'œuvre - Protocole d'accord transactionnel entre la Communauté urbaine de Lyon et la société Arcadis - Direction de la voirie -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Abadie rapporte le dossier numéro 2010-1650. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ce dossier, monsieur le Président. Néanmoins, il y a une note au rapporteur, à savoir : dans le tableau récapitulatif les montants du marché, il convient de lire, à la troisième ligne de l'avant-dernière colonne : "**24 125 €**" au lieu de "**21 400 €**".

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Ce rapport fait donc l'objet d'une note au rapporteur déposée sur chaque pupitre. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

---

## II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

---

**N° 2010-1651** - Challenge Itech - Attribution d'une subvention à l'Institut textile et chimique de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique a désigné madame la Vice-Présidente Gelas comme rapporteur du dossier numéro 2010-1651. Madame Gelas, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente GELAS, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GELAS.

**N° 2010-1653** - Sensibilisation des habitants de Tripoli (Nord Liban) aux réalités architecturales, culturelles en lien avec le projet de coopération Lyon-Tripoli - Année 2010 - Attribution d'une subvention à l'association "CEDRE" - Direction des relations internationales -

**N° 2010-1654** - Attribution d'une subvention à l'association Enpoco pour l'année 2010 - Direction des relations internationales -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Daclin a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1653 et 2010-1654. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président DACLIN, rapporteur** : Avis favorable de la commission sur ces deux dossiers.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DACLIN.

---

## III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

---

**N° 2010-1656** - Givors - Conséquences matérielles des inondations du 13 juin 2010 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la commune - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur Plazzi comme rapporteur du dossier numéro 2010-1656. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

**M. PLAZZI, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Il s'agit de 10 000 €, somme versée à la ville de Givors suite aux inondations du 13 juin 2010. Nous remercions le Grand Lyon pour cette aide.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. PLAZZI.

**N° 2010-1657** - Modification du tableau des effectifs - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

**N° 2010-1658** - Organisation et rémunération de l'astreinte dite de viabilité hivernale à la direction de la propreté - Régime indemnitaire de fonctions des agents de catégorie A techniques et administratifs et des agents de catégorie C techniques pendant la période de viabilité hivernale - Abrogation de la délibération n° 92-2840 du 30 janvier 1992 et abrogation partielle de la délibération n° 2004-2308 du 15 novembre 2004 - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Crédoz a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1657 et 2010-1658. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CREDOZ, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ces deux rapports.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CREDOZ.

---

## IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

---

**N° 2010-1660** - Economie d'énergie sur le patrimoine immobilier communautaire - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Jean-Christophe Darne comme rapporteur du dossier numéro 2010-1660. Monsieur Darne, vous avez la parole.

**M. Jean-Christophe DARNE, rapporteur** : Avis favorable de la commission également.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. Jean-Christophe DARNE.

---

## V - COMMISSION URBANISME

---

**N° 2010-1667** - Décines Charpieu - Cité des Marais - Résidentialisation des espaces extérieurs communs - Attribution d'une subvention à l'OPH du Rhône - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme a désigné monsieur Sturla comme rapporteur du dossier numéro 2010-1667. Monsieur Sturla, vous avez la parole.

**M. STURLA, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ce dossier qui va contribuer à améliorer fortement la vie des gens du voyage sédentarisés sur la Cité des Marais à Décines.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. STURLA.

**N° 2010-1668** - Vaulx en Velin - Quartier de la Grappinière - Résidentialisation des bâtiments K, L et M - Attribution d'une subvention à Grand Lyon Habitat - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2010-1670** - Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Quartier Vernay Verchères - Démolition - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

**N° 2010-1671** - Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Quartier Vernay Verchères - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2010-1672** - Carré de Soie - Secteur ensemble Carré de Soie dont Yoplaît - Acquisitions foncières - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier -

**N° 2010-1673** - Lyon 2° - Lyon-Confluence - Résiliation de la concession d'aménagement Lyon-Confluence modifiée - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2010-1674** - Lyon 2° - Lyon-Confluence 1 côté Saône - Autorisation de signer le traité de concession avec la SPLA Lyon-Confluence - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**N° 2010-1675** - Lyon 2° - Lyon-Confluence 2 côté Rhône - Autorisation de signer le traité de concession avec la SPLA Lyon-Confluence - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2010-1668 et 2010-1670 à 2010-1675. Monsieur David, vous avez la parole.

**M. DAVID, rapporteur** : Concernant le dossier numéro 2010-1670 (autorisation complémentaire de démolition, quartier Vernay Verchères), avis favorable avec une note au rapporteur -un peu longue, excusez-moi- :

- à la fin du titre, il convient d'ajouter "*Attribution d'une subvention à Grand Lyon Habitat*";

- au sein du **1°** - du *DELIBERE*, il convient de lire :

**"1° - Approuve** :

a) - la participation de la Communauté urbaine, à la réalisation des démolitions nécessaires au projet d'aménagement des espaces extérieurs du quartier Vernay Verchères à Vaulx en Velin pour un montant de 352 120 €, le coût total d'opération étant estimé à 414 259 €,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 352 120 € au profit de Grand Lyon Habitat,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et Grand Lyon Habitat, définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention."

au lieu de :

**"1° - Approuve** la participation de la Communauté urbaine, à la réalisation des démolitions nécessaires au projet d'aménagement des espaces extérieurs du quartier Vernay Verchères à Vaulx en Velin pour un coût total d'opération estimé à 414 259 €, à hauteur de 352 120 €." ;

- en fin de *DELIBERE*, il convient d'ajouter :

**"3° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**4° - La dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2010-2011 - compte 204 200 - fonction 820 selon l'échéancier suivant :**

- 176 060 € en 2010,

- 176 060 € en 2011."

Le dossier numéro 2010-1671 concerne le même quartier à Vaulx en Velin. Il s'agit maintenant d'une autorisation complémentaire pour aménager les espaces. Dans le 3° du *DELIBERE*, après : "*au budget annexe des eaux pour un montant hors taxes de 158 863 €*", il convient d'ajouter : "**soit 190 000 € TTC**".

Pour le dossier numéro 2010-1674, il y a également une note au rapporteur. Au sein du premier paragraphe du "**4° - Les engagements financiers de la Communauté urbaine**", il convient de lire : "**227 283 156 € HT**" au lieu de : "**226 474 159 € HT**".

Pour les quatre autres dossiers, il s'agit simplement d'un avis favorable sans modification ou sans ajout. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Les rapports numéros 2010-1670, 2010-1671 et 2010-1674 font donc chacun l'objet d'une note au rapporteur déposée sur chaque pupitre. Sur l'ensemble de ces dossiers, pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pas pris part aux débats ni au vote (*article L 2131-11 du code des collectivités territoriales*) MM. Collomb, Darne Jacky, Lévêque, Bouju, Crimier, Broliquier, Barret, Bernard Roland (pouvoir) et Deschamps (délégués du Grand Lyon au Conseil d'administration de la SPLA Lyon Confluence).

Rapporteur : M. DAVID.

---

**Question orale  
des groupes Les Verts et Mouvement démocrate  
relative à la situation des Roms au Grand Lyon**

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai maintenant une question orale posée par les groupes Les Verts et Mouvement démocrate. Monsieur Coste.

**M. COSTE** : Monsieur le Président, on ne peut pas, dans notre agglomération lyonnaise, accepter les opérations de stigmatisation des Roms orchestrées dans toute la France par le plus haut niveau de l'Etat.

Après plusieurs années de non-gestion du problème (ou de gestion très partielle avec quelques opérations d'occupation temporaire dans les bâtiments du Grand Lyon), les Roms sont toujours là. Certains sont repartis puis revenus peu après car leur vie en Roumanie est très dure et les problèmes demeurent !

Ces citoyens européens, dont le nombre est estimé à plusieurs centaines sur l'ensemble du territoire communautaire, s'installent dans des conditions d'hygiène et de sécurité préoccupantes pour les familles concernées.

En effet, les familles occupent des emplacements délaissés, des bâtiments inoccupés et dangereux, des espaces naturels accessibles sur lesquels elles aménagent des campements

extrêmement précaires. On observe notamment un nombre important d'enfants et de jeunes femmes dont les conditions de vie sont considérablement dégradées. Face à un risque d'aggravation du phénomène, il apparaît aujourd'hui indispensable de prendre pleinement en considération cette situation.

A titre d'exemple, depuis plusieurs mois, 150 personnes Roms vivent dans un bidonville dans le 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon dans des conditions matérielles et sanitaires tout à fait indignes. Sur le plan humain et même humanitaire, la situation est inacceptable. Une ordonnance d'expulsion a été prononcée par le tribunal suite au recours du Conseil général, propriétaire du terrain. L'expulsion aura lieu prochainement, demain ou dans les jours qui viennent, mais on ne peut se contenter de chasser les occupants sans leur proposer une solution d'accueil dans un habitat digne.

La situation est très complexe et dépasse le cadre lyonnais bien sûr car elle se pose bien à l'échelle européenne mais nous souhaitons que cette question soit traitée par les différents niveaux territoriaux.

C'est pourquoi nous souhaitons savoir :

- si une démarche partenariale associant également des représentants des Roms et des associations travaillant avec eux afin de traiter la situation de tous les squats de Roms de l'agglomération pourra être relancée avec le Préfet et le Conseil général sans tarder,

- si des actions ont été entreprises avec les Maires afin de rechercher plusieurs terrains sur l'agglomération permettant d'installer des hébergements adaptés, financés par l'Etat et l'Europe,

- si le Grand Lyon envisage d'engager, en lien avec la Commission européenne pour l'intégration des Roms, des actions de coopération décentralisée avec des villes de Roumanie d'où sont originaires des Roms installés dans l'agglomération afin de leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie et de travail et de lutter contre les discriminations dont ils sont l'objet dans leur pays.

Merci, monsieur le Président, des réponses que vous nous apporterez et je crois que le Président du groupe Modem souhaitait ajouter quelques mots.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Desbos.

**M. DESBOS** : Simplement quelques mots pour compléter les propos de nos collègues Verts à qui nous nous associons aujourd'hui pour soulever ces questions.

Je tiens à dire que c'est précisément parce que le débat est complexe et qu'il dépasse largement notre champ d'action qu'il mérite d'être posé ici. Je crois que, malgré l'agitation et les amalgames qui ont eu lieu cet été autour de la minorité Rom, il faut dépassionner le débat. Il y a une réalité humaine à gérer dans une situation d'urgence, compte tenu des conditions sanitaires dans lesquelles vivent ces personnes et notamment les enfants. C'est cette réalité-là qui nécessite que nous réfléchissions, compte tenu des moyens qui nous sont impartis, à des solutions humainement acceptables.

Cependant, il convient aussi de réfléchir à plus long terme.

D'abord parce qu'il y a un principe de réalité juridique puisque l'Etat doit créer les conditions de leur droit au séjour et de leur intégration pour que nous puissions agir durablement à un niveau local. Cet Etat même est aujourd'hui en désaccord avec les autorités européennes quant aux modalités de la libre circulation de ces citoyens européens.

Ensuite car de bonnes conditions d'accueil ne se décrètent pas dans l'urgence mais se construisent dans le temps. Et nous sommes alors confrontés à un autre principe de réalité, celui de nos capacités d'accueil, notamment d'habitat. La situation du logement social est d'ores et déjà bloquée, avec une saturation des demandes liées aux programmes de renouvellement urbain et au relogement opérationnel qui en découle mais aussi et surtout avec l'application tendue du DALO. Si aujourd'hui l'Etat ne décide pas d'une politique ambitieuse dans ce domaine, nous connaissons à nouveau les situations difficiles avec des camps, de squats, de mal-logement et un 115 saturé tous les soirs.

De même, de bonnes conditions de retour demandent un travail sérieux dans la durée et le principe de développer des coopérations décentralisées est, en ce sens, pertinent.

Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci bien. Monsieur Havard, vous voulez prendre la parole ?

**M. HAVARD** : Merci, monsieur le Président, de me donner la parole.

Je voulais intervenir concernant ces différentes motions qui nous sont proposées, simplement pour rappeler un certain nombre de choses qu'il faut avoir présentes à l'esprit et je rejoins les interlocuteurs sur la nécessité d'éviter les amalgames et les propos outranciers.

Simplement rappeler trois choses :

- d'abord, dans notre pays, nous sommes dans un Etat de droit et toute décision d'expulsion se fait à la suite d'une décision de justice. Elle est demandée par le propriétaire du terrain, qu'il soit personne privée ou personne publique et aucune expulsion n'est faite en dehors de ce cadre-là ;

- deuxième chose, la grande majorité des expulsions se font sur la base du retour volontaire. Dans un certain nombre de cas, il s'agit de retours forcés et, dans la majorité des cas, il s'agit de retours volontaires.

- troisième élément, les propriétaires ont le droit d'avoir le respect de leur propriété et, comme madame Aubry l'a fait à Lille -à Villeneuve d'Ascq plus exactement- comme il est arrivé qu'on le fasse au Grand Lyon, comme cela arrivera effectivement dans le 3<sup>e</sup> arrondissement où le Conseil général est propriétaire -mais j'imagine que cela se fait en accord avec l'ensemble des parties-, lorsque le propriétaire demande à ce que son terrain soit évacué, la justice lui donne raison parce que c'est la loi et que nous respectons la loi.

Alors, effectivement, il faut dépassionner le débat et il faut le traiter au bon niveau.

Premier élément, nous avons le devoir de faire respecter la loi, nous ne faisons pas autre chose.

Deuxième élément, les conditions de séjour sont aussi réglementées et, que l'on soit européen ou non européen, il faut

répondre à deux conditions : il ne faut pas troubler l'ordre public et il faut avoir des ressources nécessaires pour s'y installer. Lorsqu'une de ces conditions n'est pas remplie, les personnes sont expulsées dans le respect des Droits de l'homme, sans aucune violence ou abus. Je vous rappelle que nous sommes en France et on ne peut pas imaginer qu'il en soit autrement.

Troisième élément, souvent -et c'est mentionné par les précédents orateurs-, la lutte contre ces campements illicites répond à des besoins de salubrité, de protection des personnes qui sont dans des situations difficiles.

Alors il faut effectivement éviter les amalgames et les propos que l'on a pu entendre sont parfois scandaleux. Mais nous assumons cette politique ferme mais juste car, comme l'a dit Michel Rocard qui était un ministre que vous défendiez à l'époque : "Nous ne pouvons pas accueillir toute la misère du monde." Nous devons traiter cela au bon niveau, nous devons traiter cela au niveau européen. C'est ce que fait l'Etat français avec l'Etat roumain et nous le faisons de façon concertée. Nous pensons que le Grand Lyon, comme toutes les collectivités de France, sauf si elles décident bien sûr de mettre à disposition des terrains, doivent avoir le droit, lorsqu'elles sont concernées, de faire évacuer un terrain illégalement occupé.

Voilà les quelques mots que je voulais rappeler à l'ensemble de l'assistance et dire que nous considérons qu'il faut rester pragmatique sur ce sujet et agir au cas par cas en fonction des situations.

**M. LE PRÉSIDENT :** Bien. D'autres interventions ? Le groupe Communiste.

**M. JACQUET :** D'abord, je voulais dire merci au groupe Les Verts d'avoir posé la question, ce qui nous permet d'avoir un petit échange. Je ne pensais pas intervenir mais les propos de monsieur Havard m'amènent tout de même à donner une opinion un petit peu différente.

Tout d'abord, c'est vrai que la question des Roms est une question difficile qui nécessite une réflexion, un travail, une mise en œuvre équilibrée du problème de façon à ce que les personnes humaines et les collectivités en charge et les responsabilités de l'Etat comme celle de l'Europe puissent être construites dans un sens humain. C'est la première des questions, ce qui nécessite effectivement d'avoir un raisonnement équilibré.

Mais le contexte actuel qui nous amène à poser la question est un contexte qui stigmatise cette population ; c'est la campagne menée au plus haut niveau de l'Etat, à partir du discours de Grenoble, qui associe de manière plus générale l'étranger à la délinquance et à la violence et à l'insécurité, qui appelle à la déchéance nationale dans certains cas, qui stigmatise les gens du voyage et les Roms. Cette politique-là est contraire à l'article premier de notre constitution qui proclame l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. En plus, la charte européenne des Droits de l'homme dans la ville que la ville de Lyon a signée implique, dans quinze articles, le décliné de ces droits pour tous, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent. Il y a donc bien besoin de respecter d'abord les droits, l'égalité, notre devise de la République : Liberté, Egalité, Fraternité, pour tous et pour chacun. Cela, c'est le fond de la question.

Ensuite, oui, il y a les Roms qui proviennent d'un pays ou des pays européens et qui ont donc la liberté de circulation, même s'il y a des aspects contraignants pour les Roumains et les Bulgares. A partir de là, il faut bien que nous examinions l'accueil de ces gens-là. Or, l'accueil de ces gens-là ne se fait pas.

L'Europe, qui a pourtant des fonds européens destinés à cela, n'a pas de projet pour le financer. L'Etat ne veut pas financer l'accueil légitime et on demande aux communes de le faire. Or, la question est qu'on laisse pourrir ces gens-là dans des lieux où ils vivent d'une manière inhumaine en menaçant leur propre santé et la santé de leurs enfants, dans des conditions inadmissibles et ensuite on va dire qu'il faut les expulser pour des raisons d'hygiène et de sécurité parce que c'est le droit du propriétaire. C'est une hypocrisie totale !

Nous, nous proposons que nous nous mettions au travail pour examiner comment faire. On ne va pas régler le problème d'un coup de baguette magique mais en attendant, dans le climat politique actuel, on peut demander au Préfet de surseoir aux expulsions des terrains tant qu'une aire d'accueil ou un lieu d'accueil décent ne sont pas proposés. C'est une question humaine et de droit, parce que renvoyer ces gens-là de camp en camp et d'expulsion en expulsion n'est pas digne ni du XXI<sup>e</sup> siècle, ni de nous-mêmes, ni de notre pays.

Ensuite, effectivement, il faut voir avec les maires en dialogue avec le préfet -je dis bien, ce ne sont pas les maires, c'est en dialogue avec la préfecture-, en dialogue avec les fonds européens et Bruxelles, comment on peut construire des projets qui permettent effectivement d'accueillir ces gens-là, de financer des accueils décents, de préparer leur vie ici et travailler une politique d'immigration qui prévoit les allers et les retours consentis-ils vont retourner dans leur pays, ils le disent !- et en discussion avec les Etats concernés. Et s'il y a des expérimentations de ville à ville faites avec ces pays, tant mieux ! Les communes peuvent s'engager, dans la mesure où cela est négocié avec la préfecture, à accueillir ces gens-là et à veiller à la scolarisation des enfants, au travail sanitaire bien entendu, aux aides courantes, afin que ces gens-là puissent vivre, se développer et retourner chez eux s'ils le souhaitent. C'est cela une bonne politique d'immigration aller et retour. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci bien. Madame Perrin-Gilbert.

**Mme PERRIN-GILBERT :** Merci, monsieur le Président. Tout a été très bien dit, à l'instant, je rajouterai juste deux points de précision par rapport à l'intervention de monsieur Havard, qui suscite aussi ma demande d'intervention.

Tout d'abord, monsieur Havard, je vous dirai que, quand on veut donner des leçons en matière de respect de la loi, il faut parler au titre d'un Gouvernement qui doit être exemplaire. Je ne ferai pas de commentaire sur l'actualité, je parlerai juste de la loi SRU. J'observe qu'il y a une demande de respect de la loi qui a double vitesse. Et pourquoi, aujourd'hui, le Gouvernement, l'Etat, n'a pas à cœur de faire aussi respecter la loi aux maires, aux communes pour qu'elles mettent enfin tout en œuvre pour atteindre les 20 % de logements sociaux ? Ce n'est pas vrai ! J'ai entendu dire en souriant : "Oui, il y a des amendes mais vous savez très bien que des maires préfèrent !". Non, la loi prévoit que le Préfet puisse se substituer au maire, préempter des terrains et désigner un bailleur social. Je trouve scandaleux que monsieur Estrosi fasse des sorties sur la sécurité, quand on est à peine à 10 % de logement social dans une commune comme Nice et que l'on ne fait rien pour augmenter le logement social et respecter la loi. Cela c'est le premier point. (*Applaudissements dans les rangs*).

Deuxième point, je trouve vraiment cynique l'idée selon laquelle on ne pourrait accueillir des Roumains que s'ils ont les moyens de subvenir à leurs besoins. Or, vous savez très bien qu'aujourd'hui, on ne donne pas les moyens aux Roms, comme aux Roumains,

comme aux Bulgares, de travailler. J'ai suivi quelques familles qui voulaient véritablement s'en sortir et s'intégrer. Le chef de famille avait trouvé un ou deux employeurs. On avait travaillé avec des associations et des collectifs, sauf que l'employeur, aujourd'hui, pour employer un Roumain, doit payer une surtaxe. Donc tout est fait aujourd'hui pour que les Roumains comme les Bulgares -et je ne stigmatise pas les Roms, je dis bien les Roumains et les Bulgares- ne puissent pas travailler dans notre pays et sont donc effectivement réduits à de la mendicité.

Effectivement, on est en présence de lois scélérates et on n'a pas le droit de ne pas voir ce problème-là parce qu'en 2012, Roumains et Bulgares feront partie pleinement de la Communauté européenne et le problème se posera pleinement à nous. Donc mieux vaut anticiper, même si c'est difficile, même si c'est compliqué mais je crois qu'il faut se mettre autour d'une table et avancer.

**M. LE PRÉSIDENT :** Chers collègues, sur ces dossiers, j'essaie de ne pas employer les grands mots et d'avoir une politique équilibrée.

Je considère que le problème des populations Roms en Europe est difficile à résoudre -s'il ne l'était pas, il serait résolu d'avance- et que tout Gouvernement aura des politiques difficiles à mettre en place. Je ne crois pas à la simplicité en ce genre de politique.

Par contre, que le problème surgisse du néant pendant les vacances ! Il n'y avait pas plus de Roms avant qu'après les vacances. En plus, les pauvres pour un coup, là ils n'étaient pas concernés. Il y avait des débats qui se faisaient et pas un Rom était concerné.

Il y a eu des problèmes à Grenoble et à Saint Aignan et ils n'étaient pas concernés. Et après, on a fait une généralisation de tout cela et c'est la généralisation qui n'est pas bonne.

A mon avis, tout ce type de problématique Roms, immigration, insécurité demande, si on veut les traiter véritablement, d'avoir plus d'actions que de discours et de traiter effectivement ces problèmes sérieusement, sur le fond.

Alors, je vais aller jusqu'au fond des problèmes sans en éluder aucun, en commençant par l'échelon le plus élevé, au niveau européen.

Il y a environ dix millions de Roms en Europe, essentiellement situés en Roumanie et en Bulgarie, avec des problèmes qui sont liés à l'histoire. Je rappelle qu'en Roumanie, par exemple, jusqu'à des périodes récentes, les Roms étaient considérés comme des esclaves, une population de rang second. Problème historique un peu difficile qui s'est compliqué sous le régime communiste où quelque fois les relations entre les populations autochtones et les contrées Roms étaient un tout petit peu difficiles et donc ayant accru les problèmes au sein de la Roumanie.

Est-ce que la Roumanie et la Bulgarie pourront résoudre les problèmes des Roms seuls ? A mon avis, non ! Est-ce que l'Europe peut les aider à les résoudre ? Oui ! Il faut que l'Europe intervienne. Pour cela, comment peut-elle faire ?

1° - Il faut effectivement des aides massives en Roumanie, parce que l'on ne va pas demander que 10, 12 millions de personnes immigrer dans les autres pays et donc dans les pays européens. Il faut se mettre d'accord au niveau européen sur les aides substantielles à la Roumanie et à la Bulgarie.

2° - Faire en sorte que, par générosité, on dise tous que, dans tel et tel pays, on acceptera d'accueillir tant et tant de population Roms. Mais, si on le fait, mes chers collègues, cela demande une chose, c'est que l'on s'en charge véritablement, parce que ce n'est pas facile. Moi, je n'ai pas une connaissance théorique de ce sujet. Je l'ai vécu dans le neuvième arrondissement, en tant que maire d'arrondissement, j'ai une connaissance très pratique des choses. Je me souviens, mon collègue ancien maire de Vaulx en Velin se souvient peut-être des terrains qui sont ceux, aujourd'hui, du Carré de Soie. J'y reviendrai tout à l'heure. Donc nous avons vu aussi ce que donnait la réalité.

Donc il faut que la France dise : "Voilà, nous on en prendra tel contingent", dans une discussion au niveau européen et qu'ensuite, le Gouvernement français dise : "Voilà, dans telle ou telle ville, il faut que vous participiez.". Moi, je suis prêt à le faire mais pas prêt à dire : "Nous tout seuls, on va le faire". Il y a quelques malheureuses villes qui, aujourd'hui, ont fait cela. Je ne vous le conseillerai pas parce qu'évidemment, pour le coup, le téléphone "Roms" circule aussi et il y a les portables chez les Roms et donc les numéros de téléphone circulent, y compris dans les villes de la Roumanie et je ne vous conseillerai pas de le faire comme cela.

Alors venons maintenant à des points plus concrets : est-ce qu'il faut expulser des terrains occupés ? Oui, il faut expulser, il faut expulser des terrains, je l'ai toujours fait dans les terrains qui appartenaient à la Communauté urbaine. J'ai pris la décision, moi, de faire expulser. Si vous ne menez pas une politique d'expulsion de vos terrains, vous ne pouvez plus rien faire. Pour les opérations, ce n'est pas : "On a ça et c'est tout". Non ! "C'est ça ou bien par exemple si on avait laissé les populations Roms sur le Carré de Soie à l'époque de Vaulx en Velin, vous n'auriez pas aujourd'hui le Carré de Soie et ce ne serait pas en train de se revitaliser sur Vaulx en Velin. Vous auriez eu de la misère qui s'ajoutait à la misère et vous auriez accru les difficultés de ce secteur de l'agglomération.

Alors voilà, c'est en tenant compte de tous ces paramètres qu'il faut prendre les décisions. Donc moi je dis qu'il faut régler le problème au niveau européen et que la France doit dire : "Nous, on veut faire respecter nos lois mais, en même temps, s'il y avait du positif et de la nécessaire répression, qu'on renverra des gens aux frontières des gens qui ne sont pas en position légale. Si vous voulez ne renvoyer personne dans les frontières, quand ils arrivent sur le sol en France en position légale, vous allez avoir du monde dans les dix ans qui viennent. Donc on est bien obligé d'avoir cette position mais il fallait dire en même temps qu'en Roumanie, on était prêt à faire telle ou telle action, moi je dis, pour ce qui concerne la ville de Lyon, alors là, en dehors de toute action de l'Etat, nous, nous allons lancer une action, ce ne sera pas facile.

Ceux qui veulent avoir une action efficace pour les Roms pourront aller en Roumanie et contrôler que les actions que nous mènerons soient bien menées jusqu'au bout et que l'argent ne disparaisse pas comme cela. Parce qu'il ne faut pas non plus avoir des conceptions simplement angéliques de la situation et il y a des fonds européens déjà qui ont disparu de manière importante dans les dernières années.

Donc c'est en fonction de tous ces éléments qu'il faut à mon avis adopter des positions équilibrées. C'est, en tout cas jusqu'à ce que je sois Président de la Communauté urbaine, ce que nous ferons dans la Communauté urbaine de Lyon.

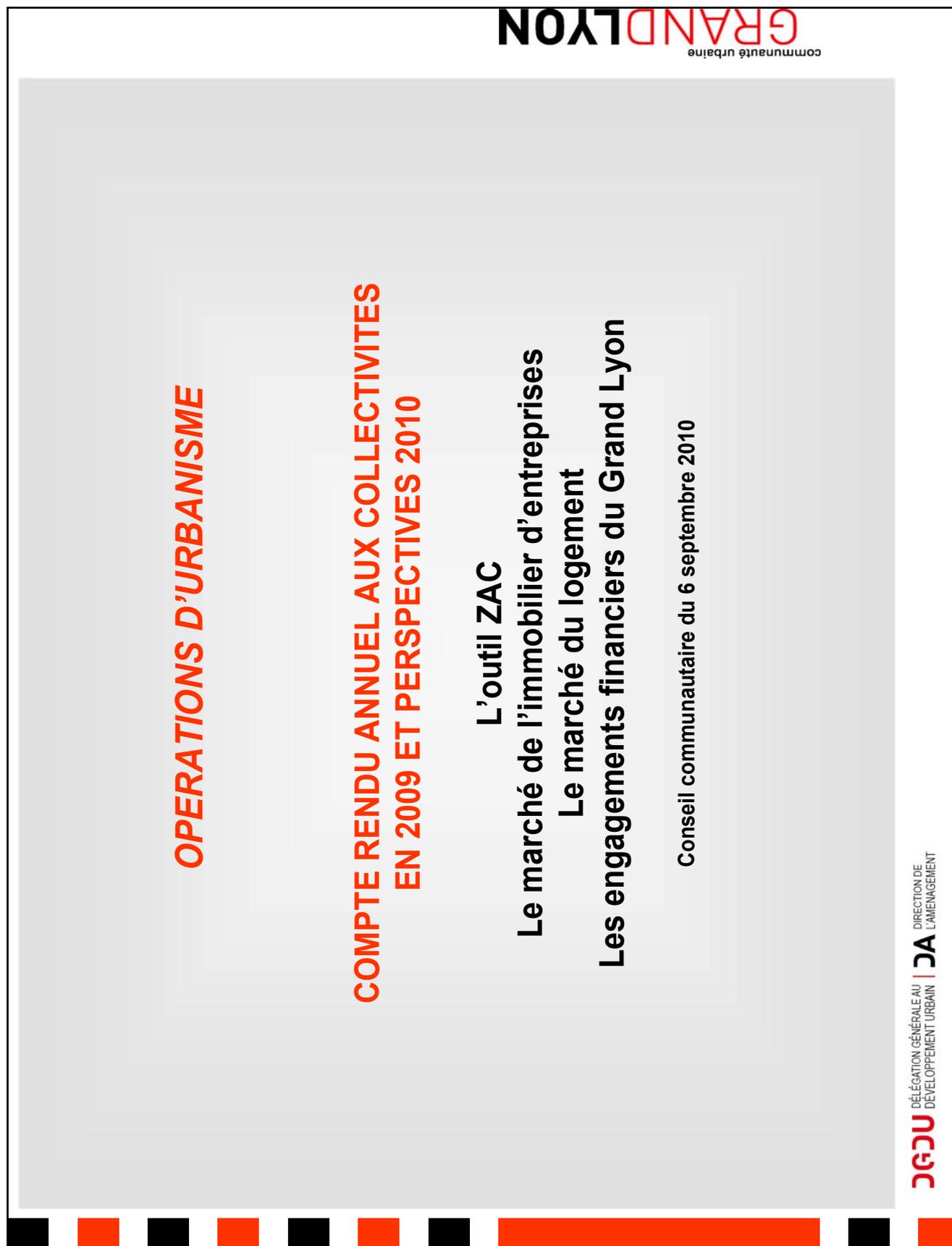
Mesdames et messieurs, merci, bonne soirée.

*(La séance est levée à 20 heures 50).*

## Annexe 1 (1/19)

Diapositives projetées lors de la présentation du  
compte-rendu financier des opérations d'urbanisme pour 2009  
par monsieur le Vice-Président Darne

(dossier n° 2010-1663)



**OPERATIONS D'URBANISME**

**COMPTE RENDU ANNUEL AUX COLLECTIVITES  
EN 2009 ET PERSPECTIVES 2010**

**L'outil ZAC**

**Le marché de l'immobilier d'entreprises**

**Le marché du logement**

**Les engagements financiers du Grand Lyon**

Conseil communautaire du 6 septembre 2010

**CGDU** DÉLÉGATION GÉNÉRALE AU DÉVELOPPEMENT URBAIN | **DA** DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT

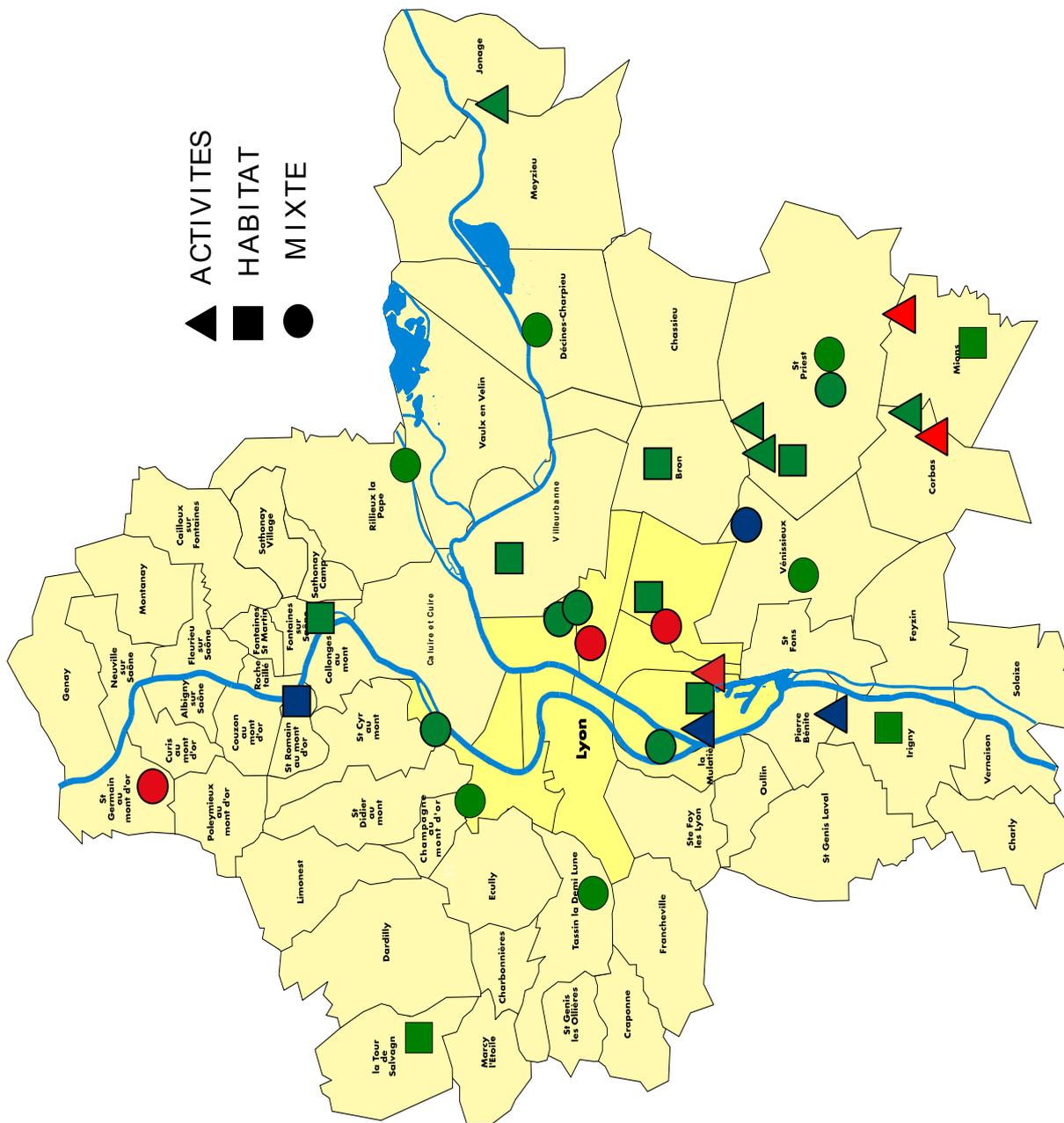
**GRAND LYON**  
communauté urbaine

## Annexe 1 (2/19)

Types d'opérations	actives ou créées	Clôture & bilan liquidation	Total
<b>I - régies directes</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>10</b>
<b>II - conventions publiques</b>	<b>23</b>	<b>13</b>	<b>36</b>
. Serl	15	11	26
. Opac du Rhône	6	3	9
. SPLA Lyon-Confluence	1	0	1
. SAS Nexium 42	1	0	1
<b>III - conventions privées</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>9</b>
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>18</b>	<b>55</b>



Annexe 1 (3/19)



## Annexe 1 (4/19)

## 1- L'OUTIL ZAC

### Les objectifs principaux des ZAC

- \* Un mécanisme financier qui permet aux collectivités de bénéficier de **participations financières des constructeurs**
- \* **Une maîtrise du projet urbain et du programme** par les collectivités
- \* **Un outil au service des politiques communautaires** : développement économique, développement durable, politique de l'habitat, renouvellement urbain

### Des opérations volontaristes

- \* Un **remembrement foncier** que seules les collectivités peuvent opérer (**recours à la DUP**, coût)
- \* Une **programmation logement** qui soutient le logement social et l'accès social
- \* Des **charges foncières** inférieures à celle du diffus d'environ 30%
- \* justifiées par des exigences plus fortes (ex. coût mise en œuvre plan climat)
- \* **Des ouvrages** en superstructures (groupes scolaires, équipements petite enfance...) ou en infrastructures qui intègrent le patrimoine des collectivités

## Annexe 1 (5/19)

## 1- L'OUTIL ZAC

### Analyse de la structure de bilan

#### \* en dépenses

- un poste foncier significatif
- un poste travaux qui rejoint les projets d'aménagement de voiries ou d'espaces publics menés hors ZAC
- des frais de communication et de concertation qui reflètent le souci d'associer les habitants et de bien commercialiser les opérations
- une rémunération des aménageurs de l'ordre de 8% du bilan en moyenne

#### \* en recettes

- des ventes de charges foncières qui représentent entre 60 et 20% du bilan
- des participations des collectivités en moyenne de l'ordre de 30 à 40% hors opérations en site renouvellement urbain

### Comparaison avec une opération menée en diffus

\* hors maîtrise foncière, un **ratio moyen de travaux d'infrastructures** comparable (entre 10 000 et 25 000 €/m<sup>2</sup> shon)

\* **un effet de levier privé/public important**

## Annexe 1 (6/19)

**2- IMMOBILIER D'ENTREPRISES****Le marché de l'immobilier d'entreprises en 2009**  
(ZA1C et hors ZAC)

\* L'année 2009 a été **une année marquée par la crise économique et immobilière** avec un total de 804 000 m<sup>2</sup> Shon commercialisés (baisse de 16,2 % par rapport à 2008)

**\* Une baisse des transactions mais un maintien de valeurs locatives**

- Des loyers tertiaires entre 285 € / m<sup>2</sup> (la Part Dieu Tour Oxygène) et 155 € en périphérie
- Un loyer moyen de 65 € / m<sup>2</sup> pour les locaux d'activités
- Un loyer moyen de 45 € / m<sup>2</sup> pour la logistique

**\* la répartition par produits**

- 164 000 m<sup>2</sup> shon en tertiaire dont 52 % en neuf
- 276 000 m<sup>2</sup> en locaux d'activités dont 21 % en neuf
- 364 000 m<sup>2</sup> en logistique dont 56 % en neuf

## Annexe 1 (7/19)

The logo for Grand Lyon communauté urbaine, featuring the word "GRANDLYON" in a bold, sans-serif font. The letters "GRAND" are in red and "LYON" is in black. Below it, the words "communauté urbaine" are written in a smaller, black, lowercase font.

## 2 - IMMOBILIER D'ENTREPRISES

### Le bilan 2009 de la commercialisation dans les opérations d'urbanisme

\* **37 107 m<sup>2</sup>** de Shon commercialisés en 2009

\* **Un taux de réalisation (réalisé / prévu) de 23 %**

\* Une baisse de 50 % des m<sup>2</sup> commercialisés par rapport à 2008 qui avait constitué une année exceptionnelle pour les ZAC (389 460 m<sup>2</sup> shon commercialisés)

\* **La répartition par type de produit**

- 45 % pour les activités tertiaires,
- 27 % pour les activités industrielles,
- 21 % pour les activités commerciales,
- 7% pour les autres activités.

## Annexe 1 (8/19)

## 2 - IMMOBILIER D'ENTREPRISES

### Les perspectives du marché pour 2010

L'offre de bureaux disponible immédiatement sera très élevée dans le neuf et dans le second main: durée d'écoulement de l'offre estimée à 3 ans

L'absence de programme neuf causera cependant **des tensions dans quelques quartiers** et notamment à la Part Dieu (surtout pour 2011)

Après l'année 2009 marquée par des transactions de taille modeste, **reprise des transactions de taille plus importante (supérieures à 1000 m<sup>2</sup>)**

Pour 2010, les professionnels de l'immobilier tablent sur **une croissance de la demande placée dans le bureau de 20 % (~ 200.000 m<sup>2</sup> de bureau)**.

Net regain dans l'investissement immobilier vers la fin 2009 (Cité Internationale, Anthémis). Il est attendu que cette évolution positive se poursuit en 2010.

## Annexe 1 (9/19)

## 2 – IMMOBILIER D'ENTREPRISES

### Les perspectives 2010 des opérations d'urbanisme

\* **217 000m<sup>2</sup> de Shon prévus par les opérateurs en commercialisation**, chiffre très incertain puisqu'au 1er semestre 2009, seuls 20 000 m<sup>2</sup> de shon ont été commercialisés.

\* **La répartition de la Shon en fonction de la nature des activités est similaire aux données 2009**

Sur 217 000 m<sup>2</sup> prévus en 2009

- 35% sont dédiés aux activités tertiaires (75 651 mètres carrés)
- 35% sont dédiés à l'activité industrielle (76 800 mètres carrés)
- 24% sont dédiés pour des locaux commerciaux (53 243 mètres carrés)
- 5% sont pour d'autres activités (12 102 mètres carrés)

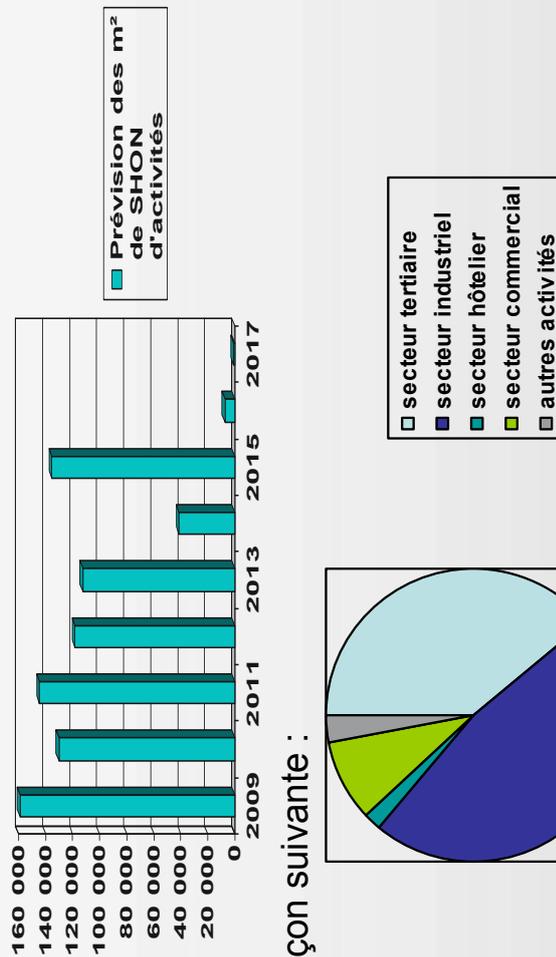
## Annexe 1 (10/19)

**GRAND LYON**  
communauté urbaine

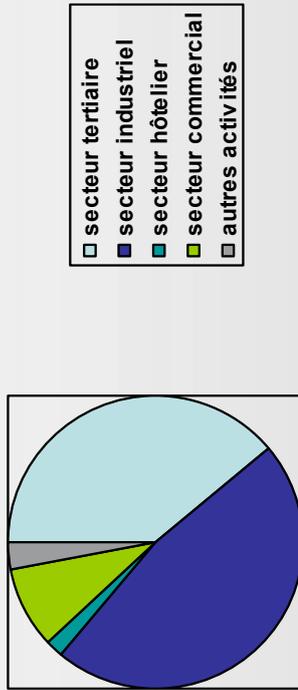
## 2- IMMOBILIER D'ENTREPRISES

### L'offre disponible dans les opérations d'urbanisme

A partir de 2010 jusqu'en 2017, le stock disponible est de **831 823 m<sup>2</sup>** de Shon prévisionnelle.



Il est réparti de la façon suivante :



### Le rythme d'écoulement du stock

La moyenne des m<sup>2</sup> de Shon commercialisées, est de 198 315 m<sup>2</sup> par an - moyenne calculée depuis 2001. Le stock disponible rapporté à la moyenne des m<sup>2</sup> de Shon commercialisés permet de déterminer un **écoulement lissé sur 4 années** (chiffre comparable aux 3 années de stock constatées sur l'ensemble du marché)

## Annexe 1 (11/19)

### 3 - LE MARCHÉ DU LOGEMENT

#### Les performances du marché en 2009 (source CECIMOB)

##### \* Une année exceptionnelle dans un contexte de crise

- En 2007 3820 ventes
- En 2008 2800 ventes
- En 2009 5040 ventes

##### \* Une typologie des acquéreurs à l'inverse des années précédentes :

- 27 % de propriétaires occupants
- 55% d'investisseurs particuliers
- 18 % d'investisseurs en bloc (locatif social)

La loi Scellier qui favorise l'investissement locatif a permis la mise sur le marché de près de 2800 logements dans l'agglomération.

## Annexe 1 (12/19)

### 3 - LE MARCHÉ DU LOGEMENT

#### Le bilan de la commercialisation en 2009 dans les ZAC

\* **85 289 m<sup>2</sup> de Shon commercialisés en 2009 soit l'équivalent de 1066 logements.**  
Le taux de réalisation est moyen en 2009 (61%)

Année	2007	2008	2009
Équivalents-logements	1602	651	<b>1066</b>

\* Le résultat des m<sup>2</sup> de Shon commercialisés en matière d'habitat en 2009 rejoint le rythme moyen de commercialisation constaté dans les ZAC.

\* **La commercialisation est relativement réparti géographiquement avec trois opérations représentant cependant 47% des m<sup>2</sup> de shon cédés :**

- la ZAC du Bon Lait à Lyon 7eme avec 249 eg logt
- la ZAC de la Norenchal à Fontaines sur Saône avec 129 eg logt
- la ZAC de la Fraternité à Décines avec 128 eq logt

## Annexe 1 (13/19)

### 3 - LE MARCHÉ DU LOGEMENT

#### Le bilan 2009 de la commercialisation dans les opérations d'urbanisme par type de produit

Nature de financement du logement	Prévu en 2009 en m <sup>2</sup> de Shon (CRAC 2008)	Réalisé en 2009 en m <sup>2</sup> de Shon (CRAC 2009)	Taux de réalisation en %	Part du réalisé 2009 selon la nature de logements en %
Accession	65 700	6 380	9.7	45.4
indéterminé	10 533	12 064	114.53	14.14
Locatif intermédiaire	13 289	6 530	49.13	7.65
<b>Locatif social</b>	21 219	18 114	82.32	21.23
<b>Total</b>	<b>137 673</b>	<b>85 299</b>	<b>61.95</b>	<b>100</b>

**Le locatif social et l'accession sociale représentent près de 35% des produits commercialisés dans les opérations d'aménagement.**

## Annexe 1 (14/19)

### 3 - LE MARCHÉ DU LOGEMENT

#### La perspective du marché en 2010

- Les volumes de ventes sont sensiblement les mêmes qu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2009 et présagent d'**une année encore exceptionnelle** : 2620 logements ont été commercialisés dont 38% sur la ville de Lyon.
- on constate que **le marché est toujours « dopé » par l'investissement Scellier**, qui produit du logement locatif privé pour plus de 59% des ventes;
- le **dispositif Pass Foncier** subventionné par le Grand Lyon produit ses effets (750 ventes au 1<sup>er</sup> trimestre) avec une remontée du taux d'accédants à la propriété aux alentours de 34% des ventes.
- **les marchés sont de plus en plus segmentés** avec des ventes à bas prix pour les primo-accédants (23% des ventes < 2800 €/m<sup>2</sup>) et des prix élevés pour les investisseurs : à Lyon, les prix ont augmenté de 5,5% en un semestre (3870 €/m<sup>2</sup>) alors que globalement ils se stabilisent dans l'agglomération (- 1,2 % à 3 312 €/m<sup>2</sup>)
- **l'offre se reconstitue faiblement** avec un délai théorique d'écoulement de 0,5 an pour un stock représentant 2040 logements.
- **l'inconnue demeure** sur les décisions que prendra le gouvernement (refonte des systèmes d'accession, évolution des aides à la défiscalisation) et leur influence sur le marché.

## Annexe 1 (15/19)

### 3 - LE MARCHÉ DU LOGEMENT

#### Les perspectives 2010 dans les opérations d'urbanisme

\* **La prévision 2010 des m<sup>2</sup> de Shon à commercialiser en matière d'habitat est de 217 975 m<sup>2</sup>, avec 2 opérations qui représenteraient à elles seules près de 101 170 m<sup>2</sup> soit 46% des prévisions** : la ZAC du Bon Lait et la ZAC de la Buire à Lyon.

\* Près de **60% de ces prévisions** de commercialisation seraient réalisées **sur Lyon**.

\* **La commercialisation a repris** fortement sur les ZAC situées sur le centre de l'agglomération, plus difficilement sur les opérations situées en première couronne ouest ou est.

Les opérateurs immobiliers demandent toujours **des conditions de commercialisation sécurisées** (pré commercialisation) avant de confirmer leurs avant contrats.

## Annexe 1 (16/19)

### 3 - LE MARCHÉ DU LOGEMENT

#### L'offre disponible dans les opérations d'urbanisme

\* **Le stock en m<sup>2</sup> de Shon à commercialiser en matière d'habitat est de 734 852 m<sup>2</sup>.**  
Le stock disponible est réparti à 68 % dans les opérations publiques concédées.  
Les opérations menées en régie représentent 11% de ce stock du fait de la réalisation des ZAC Hôtel de Ville et Grappinière à Vaulx en Velin.

#### \* **La répartition du stock en fonction de la nature des logements**

##### - **55% pour les produits en accession**

- 8% pour les produits en accession sociale
- 14% en indéterminé
- 4% pour le locatif intermédiaire
- 19% en locatif social

#### \* **Le rythme d'écoulement du stock**

La moyenne des m<sup>2</sup> de Shon commercialisés, est de 71 165 m<sup>2</sup>/an - moyenne calculée depuis 2001.  
Le stock disponible rapporté à la moyenne des m<sup>2</sup> de SHON commercialisés permet de déterminer un écoulement lissé **sur plus de 10 ans.**

Ceci peut s'expliquer par un positionnement des programmes en ZAC sur des produits plus « risqués » que le marché diffus : moins de produits investisseurs (Scellier), une priorité donnée aux primo-accédants, des logements plus grands...

## Annexe 1 (17/19)

**GRAND LYON**  
communauté urbaine

#### 4 - RESULTAT FINANCIER DES OPERATIONS D'URBANISME

Libellé	Ecart prévisionnel présenté au CRAC 2008		Ecart prévisionnel présenté au CRAC 2009	
	Déficit prévisionnel en HT en €	Excédent prévisionnel en €	Déficit prévisionnel en HT en €	Excédent prévisionnel en €
<b>Opérations :</b>				
SERL	4 215 999.89	21 093 000.00	942 000.00	15 541 000.00
OPAC du Rhône	701 524.11	5 447 499.00	2 319 810 .00	4 469 543.00
SPLA Lyon Confluence	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL en HT et en €</b>	4 917 524.00	26 540 499.00	3 261 810.00	20 010 543.00
<b>Résultat prévisionnel à la fin des opérations</b>		<b>21 622 975.00</b>	<b>16 748 733.00</b>	

#### Liste des opérations d'urbanisme en déficit prévisionnel à fin 2009

- Lyon 9 - ZAC de l'Industrie sud
- Irigny - ZAC du Centre
- Lyon 7 - ZAC Bon Lait
- Villeurbanne - ZAC Maisons neuves

## Annexe 1 (18/19)

## 4 - RESULTAT FINANCIER DES OPERATIONS D'URBANISME EN 2009

### Participations 2009

Résultat financier des opérations d'urbanisme concédées	CRAC 2008	CRAC 2009	Ecart 08 - 09
Participations délibérées à verser en €	237 523 920	215 900 945	- 21 622 975
Résultat prévisionnel à la fin des opérations en €	- 21 622 975	- 16 748 733	- 4 874 242
Charge nette prévisionnelle en €	215 900 945	199 152 212	-16 748 833

La baisse des participations restant à délibérer s'explique par la non approbation de nouvelles opérations réalisées en concession en 2009.

## Annexe 1 (19/19)



#### 4 - RESULTAT FINANCIER DES OPERATIONS D'URBANISME

##### Prospective sur les participations à verser dans les opérations d'urbanisme créées au 31 juin 2010

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	au-delà	TOTAL
<b>Participations (fonctionnement)</b>	35 926	34 547	33 259	39 947	35 371	40 174	147 374	366 598
<b>Rachat d'ouvrages (investissement)</b>	1 829	1 591	25 083	16 907	4 157	6 771	49 056	105 394
<b>BAOURD</b>	358	2 872	14 904	19 676	16 696	10 509	15 180	80 195

Les rachats d'ouvrages intégrant le patrimoine communautaire sont positionnés en fin d'opérations.

L'augmentation du BAOURD correspond à la décision validée de réaliser en régie directe les ZAC renouvellement urbain de Vaulx en Velin, Vénissieux et Lyon 8eme Mermoz conventionnées avec l'ANRU avec des délais d'engagement de réalisation à 2012.

---

**Annexe 2****Question orale relative à la situation des Roms dans le Grand Lyon  
posée par les groupes Les Verts et Modem**

Lyon, le 1 septembre 2010

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2010**  
**Question orale relative à la situation des Roms dans le Grand Lyon**  
Posée par le groupe des Elus Verts et le groupe des Elus Modem

On ne peut pas dans notre agglomération lyonnaise accepter les opérations de stigmatisation des Roms orchestrées dans toute la France par le plus haut niveau de l'Etat.

Après plusieurs années de non-gestion du problème (ou de gestion très partielle avec quelques opérations d'occupation temporaire dans des bâtiments du Grand Lyon), les Roms sont toujours là. Certains sont repartis puis revenus peu après car leur vie en Roumanie est très dure et les problèmes demeurent !

Ces citoyens européens, dont le nombre est estimé à plusieurs centaines sur l'ensemble du territoire communautaire, s'installent dans des conditions d'hygiène et de sécurité préoccupantes pour les familles concernées.

En effet, les familles occupent des emplacements délaissés, des bâtiments inoccupés et dangereux, des espaces naturels accessibles, sur lesquels elles aménagent des campements extrêmement précaires. On observe notamment un nombre important d'enfants et de jeunes femmes dont les conditions de vie sont considérablement dégradées. Face à un risque d'aggravation du phénomène, il apparaît aujourd'hui indispensable de prendre pleinement en considération cette situation.

A titre d'exemple, depuis plusieurs mois, 150 personnes Roms vivent dans un bidonville dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon dans des conditions matérielles et sanitaires tout à fait indignes. Sur le plan humain, et même humanitaire, la situation est inacceptable. Une ordonnance d'expulsion a été prononcée par le tribunal suite au recours du Conseil Général propriétaire du terrain. L'expulsion aura lieu prochainement mais on ne peut se contenter de chasser les occupants sans leur proposer une solution d'accueil dans un habitat digne.

La situation est très complexe et dépasse le cadre lyonnais, car elle se pose bien à l'échelle européenne mais nous souhaitons que cette question soit traitée par les différents niveaux territoriaux.

C'est pourquoi nous souhaitons savoir :

- Si une démarche partenariale, associant également des représentants des Roms et des associations travaillant avec eux, afin de traiter la situation de tous les squatts de Roms de l'agglomération, pourra être relancée avec le Préfet et le Conseil Général, sans tarder ?
- Si des actions ont été entreprises avec les Maires afin de rechercher plusieurs terrains sur l'agglomération permettant d'installer des hébergements adaptés, financés par l'Etat et l'Europe ?
- Si le Grand Lyon envisage d'engager, en lien avec la Commission européenne pour l'intégration des Roms, des actions de coopération décentralisée avec des villes de Roumanie, d'où sont originaires des Roms installés dans l'agglomération, afin de leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie et de travail et de lutter contre les discriminations dont ils sont l'objet dans leur pays ?

Merci, Monsieur le Président, des réponses que vous nous apporterez.

Paul COSTE  
Président du Groupe les Verts

Eric DESBOS  
Président du Groupe Modem